

Rapport annuel 2008

Place de la Gare 4, cp, 2002 Neuchâtel
032 889 62 22
www.ecap-ne.ch ecap@ne.ch



Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Champ-du-Moulin: un site emblématique

Ce n'est pas un bâtiment représentatif de notre patrimoine, mais un site bâti dans son ensemble, que nous présentons cette année. Un site emblématique à plus d'un titre, et d'abord parce qu'il constitue un exemple d'intégration des constructions humaines dans un environnement naturel grandiose et préservé.

Niché au coeur des Gorges de l'Areuse et de la réserve naturelle du Creux-du-Van, dominé par la spectaculaire falaise en arc de cercle de cette fameuse «reculée» typique de la géologie jurassienne, le hameau de Champ-du-Moulin est un lieu modeste et exceptionnel à la fois. Géographiquement et administrativement, déjà, il est «à part»: riverain de l'Areuse, il n'appartient plus au Val-de-Travers que celle-ci a sillonné sur toute sa longueur, mais offre à la rivière une

oasis de calme au milieu du canyon tumultueux par lequel elle se fraie son passage jusqu'au lac, et constitue ainsi «l'envers» du district de Boudry, littoral pour le reste de son territoire. Il se partage rive gauche / rive droite entre les communes de Brot-Dessous et de Boudry. C'est, avec les grottes voisines de Cotencher et du Chemin-de-Fer notamment, un berceau de la préhistoire neuchâteloise, l'un de nos premiers sites habités. C'est aussi un de nos pôles d'archéologie industrielle, puisque le hameau est né des premiers moulins mus par l'Areuse, a abrité au 18^e siècle une industrie aussi insolite qu'une poudrerie, et se trouve au cœur d'un véritable catalogue des audaces du 19^e siècle: le remarquable complexe hydro-électrique de l'Areuse, conçu par l'ingénieur Guillaume Ritter pour alimenter les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel; la ligne ferroviaire lancée à travers les gorges et que parcourt aujourd'hui le TGV Berne-Paris, contrastant avec la pittoresque petite gare du hameau; le souvenir de l'entreprenant Philippe Suchard, qui possédait un chalet familial en aval, et avait construit là le premier hôtel, aujourd'hui disparu... Celui qui demeure, relais apprécié des promeneurs et des pêcheurs, a gardé ses charmes ruraux, et est flanqué



d'une salle de fêtes «Belle Epoque» qui mériterait de retrouver les siens. Plusieurs autres bâtiments du hameau présentent des caractéristiques plaisantes et de valeur historique. C'est par exemple le cas de la «Maison Rousseau» où le philosophe vécut une semaine et que l'ancien conseiller fédéral Perrier avait restaurée. Ou de «La Morille», Maison de la nature neuchâteloise.

D'accès exigu par la route, l'endroit n'a pas vocation pour le tourisme de masse – et c'est sans doute tant mieux. Mais c'est une perle de la randonnée pédestre, de la mobilité douce, de la pêche, de l'observation de la nature. C'est aussi un témoignage de l'importance des réalisations humaines dans le destin d'une communauté, et de la place «naturelle» qu'elles peuvent trouver dans l'environnement. Il faut souhaiter que cette valeur patrimoniale et sociétale emblématique puisse perdurer. Actuellement, un groupe de travail planche, en collaboration avec les héritiers des bâtiments de l'hôtel, sur la meilleure manière d'assurer à ce site un avenir digne de cette valeur et de son potentiel touristique.

Photos Marc-André Monard, La Chaux-de-Fonds

Chaque année, nous présentons ici un des bâtiments marquant le cadre de vie neuchâtelois. Une manière de souligner l'importance que revêt, pour tous les citoyens du pays de Neuchâtel, notre patrimoine bâti. Sa valeur socio-culturelle est inestimable. Sa valeur matérielle est assurée par l'ECAP.



Grandes lignes 04-05

Commentaires

Domaine assurance 06-08

Domaine prévention 09-15

Gestion - administration 16-19

Tableaux

Statistiques assurance 20-31

Statistiques prévention 32-36

Comptes et résultats 37-45

Sinistres 2008 50-53

GRANDES LIGNES 2008

L'année 2008 restera longtemps gravée dans les mémoires. La débâcle boursière aura, d'une façon générale, occasionné des pertes considérables comme jamais depuis la crise des années 30. L'ECAP a bien évidemment aussi été touché, mais il a pu limiter les pertes grâce à une politique particulièrement prudente en matière de placements financiers. Les pertes sur placements ont tout de même été importantes, environ 15'000'000 de francs soit, à notre connaissance, le pire résultat enregistré jusqu'à ce jour. Bien évidemment nous devons mettre ce résultat en regard de ceux des années fastes et se rappeler que la performance en la matière ne peut s'apprécier que sur le long terme. Le moment est opportun pour rappeler que l'ECAP a toujours géré prudemment ses placements en fixant le plafond des placements en actions à 25% dont au maximum la moitié en monnaies étrangères. Pour l'instant la Chambre a décidé de maintenir cette allocation à un maximum de 25% tout en décidant d'investir sur d'autres types d'actifs à l'exemple des trois bâtiments acquis en 2008, par l'intermédiaire de Camerimo SA, société immobilière qui appartient à 100% à l'ECAP.

L'année a aussi été marquée par une forte augmentation des valeurs assurées provenant des nouvelles constructions, un peu plus de 350 millions de francs, ainsi que des transformations, rénovations et estimations périodiques, environ 550 millions de francs. Le taux de prime est resté à peu près identique à celui de l'année précédente. La légère augmentation s'explique par le déclassement de certains bâtiments lors des estimations périodiques, notamment le déclassement de bâtiments classés dans la catégorie «massif» qui passent dans la catégorie «massif avec solivage combustible ou structure métallique non protégée». Ces déclassements sont la conséquence de l'impossibilité qui nous était faite, lors de l'introduction du nouveau tarif, d'affecter, sans vision locale, ces bâtiments à la bonne catégorie. Dans le doute nous avons alors

choisi l'option qui était la plus favorable au propriétaire et ceci dans l'attente d'une éventuelle correction lors des visites périodiques.

Le déficit de l'exercice tient compte d'un résultat d'exploitation positif d'environ 7 millions de francs après prélèvements aux provisions. Ce bon résultat d'exploitation s'explique principalement par la sinistralité des éléments naturels qui a été de 2 millions inférieure aux prévisions. Les sinistres incendies ont été légèrement supérieurs à la moyenne de ces 10 dernières années, ils sont estimés à 9 millions de francs. Il s'agit d'une estimation car tous les sinistres de 2008 ne sont pas encore clôturés et les montants que nous avons retenus jusqu'ici peuvent encore être sujets à modification. Le nombre des sinistres feu est de 348, donc sensiblement inférieur à celui de 2007, ce qui, au chapitre de la sinistralité incendie, constitue le seul sujet de satisfaction, d'autant plus que près de 23% du montant total des dommages sont dus à la malveillance.

Malgré cette année difficile, nous avons décidé, à fin 2008, de reconduire la participation au résultat pour 2009 et de ne pas dissoudre le solde de la provision destinée à la réduction des primes de manière à offrir encore, en 2010, une réduction de l'ordre de 10%. Nous avons pu prendre cette décision dans la mesure où les provisions et réserves sont suffisantes en regard des risques dus à l'activité d'assurance, d'une part, et aux placements financiers, d'autre part.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre Etablissement, nous vous souhaitons une bonne lecture de cette synthèse annuelle.

Laurent Memminger, directeur



Bâtiments assurés

46 389
46 105

Sinistres FEU

348
400

Domages FEU, Fr.

9 034 286
7 944 049

Capitaux assurés¹⁾, Fr.

44 230 681 989
43 324 144 807

Sinistres
ELEMENTS NATURELS

423
1 091

Domages
ELEMENTS NATURELS, Fr.

1 316 534
4 857 734

Primes nettes encaissées²⁾, Fr.

28 162 132
27 414 103

Fonds de réserve, Fr.

101 511 600
101 511 600

Domages totaux, Fr.

10 350 820
12 801 783

Taux de prime moyen
(y.c. 0,20% pour la prévention et
la lutte contre les dommages)

0,637%
0,633%

Réserves par rapport au
capital assuré

2,295%
2,343%

Domages par rapport au
capital assuré

0,234%
0,295%

En grand: chiffres du dernier exercice. En petit: chiffre comparatif de l'exercice précédent. La flèche indique la tendance.

¹⁾ A l'indice ECAP (indice régional des prix à la construction) 105

²⁾ Y compris contributions pour mesures de prévention

🚩 Bâtiments assurés

Patrimoine bâti cantonal: plus de 44 milliards de francs

Le parc immobilier neuchâtelois s'est accru de 502 objets supplémentaires pour atteindre un effectif total de 46 389 bâtiments. Cet accroissement (+1,05%) est nettement supérieur à celui de l'année précédente (2007: + 284 = + 0,62%). En réalité, compte tenu des démolitions et d'autres variations statistiques¹, l'accroissement du parc est de 284 unités, soit une croissance similaire à celle de 2007. La valeur assurée globale atteint 44,23 milliards de francs, contre 43,32 milliards fin 2007, soit une augmentation de 2%. Un peu plus du tiers de l'accroissement est à mettre au compte des nouveaux bâtiments (+ 353,68 millions), le solde résultant de réévaluations de bâtiments existants.

La classification des bâtiments selon leur usage fait apparaître des variations assez contrastées. La plus importante est, comme en 2007, celle des bâtiments commerciaux (+4%), dont l'accroissement se poursuit donc même si c'est avec un taux réduit (2007: +6,65%). Deux autres catégories enregistrent des croissances supérieures à la moyenne: les bâtiments destinés à l'hôtellerie, à l'hébergement, à la restauration et au divertissement (+2.6%), et les petites constructions et dépendances (+1,5%). Un examen plus détaillé montre toutefois que les constructions hôtelières proprement dit sont restées au même effectif (83), et que l'accroissement est à mettre au compte des bâtiments voués aux divertissements, à la culture

et au sport et, dans une moindre mesure, à la restauration. A l'inverse, deux catégories voient leurs effectifs se réduire. Celle des bâtiments agricoles, qui ont encore diminué de 1,3% globalement (et même de 2,7% si l'on ne considère que les fermes habitées), une érosion constante depuis des années. Celle aussi des bâtiments administratifs et publics (-0,7%). Les bâtiments industriels et artisanaux connaissent une croissance globale de +0,6%, mais avec des variations sectorielles notables: recul marqué dans l'industrie du papier et des arts graphiques (-10,7%), la métallurgie et les machines (-4,25%), les produits alimentaires et de consommation (-2.85%) ou l'industrie du bâtiment (-2,63%); croissance plus forte dans l'électronique (+27,2%) ou la chimie (+6,25%), par exemple.

Les maisons d'habitation se sont accrues un peu moins que la moyenne (+0.9%) mais ont encore légèrement augmenté leur part au total. Elles représentent en nombre, plus de la moitié du patrimoine bâti (25 766 bâtiments, soit 55,54%) et en valeur, près des deux tiers (28,27 milliards, soit 63,93%).

Régionalement, la croissance immobilière reste inégalement répartie. Le district du Val-de-Ruz fait figure d'inamovible champion avec un taux d'accroissement du nombre de bâtiments de 1,98%, presque le double de la moyenne cantonale. Celui du Val-de-Travers connaît une progression marquée, avec un taux de 1,21%, pratiquement triplé par rapport à 2007! Le district de Boudry suit, pratiquement dans la moyenne, avec un accroissement de 1,05%. En revanche, ceux de Neuchâtel (0,88%), du Locle (0,87%), et de La Chaux-de-Fonds (+0,81%) restent plus nettement au-dessous de la moyenne.

(>Tableaux p. 20-24)

¹ Précisons que si nous parlons toujours, par commodité, de «bâtiments» à ce chapitre, la statistique de l'ECAP se fonde en réalité, et logiquement, sur la notion de «police d'assurance». Or celle-ci ne recouvre pas toujours exactement celle de «bâtiment», d'un point de vue pratique. Une police peut dans certains cas englober plusieurs bâtiments contigus (par exemple des constructions annexes), mais peut aussi, dans d'autre cas, ne couvrir qu'une partie d'un même bâtiment physique (par exemple deux propriétés mitoyennes). Lors de transformations, de réaffectations, de transferts immobiliers, etc. des regroupements ou dégroupements de polices peuvent intervenir. Il en résulte un écart, assez minime certes, mais existant, entre le nombre effectif de bâtiments physiques et le nombre d'objets immobiliers assurés...

Indice (encore) inchangé

L'indice ECAP des valeurs d'assurance, qui avait été relevé de 100 à 105 points dès le 1.1.2006, est resté inchangé en 2008. En revanche, décision a été prise de le relever à 106,6 points dès le 1.1.2009. Un nécessaire rattrapage (qui reste seulement partiel car l'ECAP a tenu à le limiter pour tenir compte des difficultés conjoncturelles)

de l'évolution de l'indice de référence, celui des prix de la construction pour l'espace Mittelland, calculé par l'Office fédéral de la statistique. Les prix à la construction, sous l'effet notamment du coût des matériaux, poursuivent en effet un mouvement de forte hausse. Rappelons que l'indexation est le mécanisme qui permet de garder aux valeurs d'assurance un niveau réaliste par rapport à l'évolution des coûts de (re)construction et de légitimer l'assurance à la valeur à neuf.

Sinistres

Incendies: moins nombreux, plus coûteux

Avec 348 sinistres enregistrés en 2008 (contre 400 en 2007), on est retombé au niveau de 2006, et au-dessous de la moyenne d'un incendie quotidien. En revanche, cette évolution positive ne se retrouve pas au niveau des dommages, puisqu'ils ont été estimés à plus de 9 millions de francs, soit un bon million de plus que l'année précédente.

D'une part, les bâtiments et leur contenu voient leur valeur comptable, mais souvent aussi réelle, augmenter régulièrement. D'autre part, on constate depuis des années que les sinistres feu se divisent en deux catégories: la grande majorité, qu'on maîtrise rapidement et dont on limite généralement les dégâts; et une petite minorité d'autres qui tournent mal et concentrent la majeure partie des dommages. Ainsi, sur le total de 348 sinistres, 13 (moins de 4%) ont dépassé les 200'000 fr de dommages estimatifs chacun, mais ils totalisent plus de 6 Mfr de dommages à eux seuls, soit deux bons tiers du total.

Or, la fatalité est rare dans le domaine des incendies. Même la foudre, traditionnellement cause d'un grand nombre de débuts d'incendie, mais généralement de peu de gravité, n'a représenté que moins de 40% des causes, et moins de 5% des dommages. La majeure partie des sinistres ont pour origine des facteurs humains: défauts techniques quelquefois, négligence, imprudence, inconscience le plus souvent.

C'est dire combien restent nécessaires les efforts de prévention.

Dans les causes techniques, les installations et équipements électriques, leur utilisation inadéquate, ont à nouveau été la plus fréquente cause d'incendie, avec 86 sinistres (24,71%), qui ont représenté plus du tiers (35,37%) des dommages. Mais les installations de chauffage (28 sinistres, 1,55% des dommages), les bougies, cigarettes et autres allumettes (23 cas, 18,88% des dommages!), les feux de cuisine (34 cas, 3,8% des dommages) demeurent toujours au nombre des «grands classiques» de l'incendie. Quant à la malveillance, avec 25 cas et près du quart (23,32%) des dommages, elle a atteint des sommets inquiétants en 2008. S'agit-il d'un des signes de dilution des valeurs sociales?

Chaque fois que la malveillance, mais aussi l'imprudence ou la négligence grave, sont manifestement cause du sinistre, nous engageons une action juridique. En 2008, 11 dossiers de ce type, dont 6 ont abouti, nous ont permis de récupérer 43 944 francs.

Régionalement, le district de La Chaux-de-Fonds a compté le plus grand nombre de sinistres (plus du quart), mais seulement 14,35% des dommages. Le district de Neuchâtel, avec 18,39% des sinistres, ne pointe qu'au troisième rang du nombre, derrière celui de Boudry (22,70%) mais cumule près du tiers des dommages (32,12%), quand Boudry se classe lui 2^e au rang des dommages (23,49%). A l'inverse, le Val-de-Ruz reste le district le moins «sinistré» en nombre de cas (8,62%), mais avec 10,5% du total des dommages, fait moins bien sur ce plan que le Val-de-Travers (11,78% des cas, 7,64% des dommages).

Les habitations sont toujours le cadre le plus fréquent des sinistres (73,56% des cas, 60,75% des dommages, donc une proportion bien supérieure au poids statistique de ce type de bâtiments). Au niveau du calendrier, les mois estivaux (juillet, août et septembre) ont concentré près de la moitié du nombre des sinistres, et plus du tiers (36,81%) des dommages dus au feu.

(>Tableaux pp. 25-28)



Eléments naturels: répit bienvenu...

Après une année 2007 particulièrement rude, les éléments naturels ont laissé un répit relatif bienvenu en 2008. Les sinistres de ce type ont été au nombre de 423, contre 1091 l'année précédente, et ils ont provoqué des dommages estimés à 1,13 millions de francs (contre 4,86 Mfr en 2007). Cette accalmie météo est une chance, mais globalement le problème des risques naturels reste un sujet de préoccupation croissant pour l'ensemble des ECA, comme d'ailleurs de tous les assureurs du monde. On connaîtra toujours des variations annuelles dans la violence des manifestations de notre environnement naturel, mais la croissance constante du nombre et de la valeur des constructions, ainsi que les effets des modifications climatiques sur les intempéries, élèvent durablement les risques. Ce qui appelle des mesures préventives appropriées dans ce domaine aussi.

C'est surtout le vent et l'eau qui ont mis à mal les bâtiments: la moitié des sinistres (209, 49,41%) a été le fait des ouragans, qui ont aussi occasionné près de la moitié des dommages (47,78%); un quart (111, 26,24%) celui des inondations, pour 30,27% des dommages. La grêle s'est, elle, peu manifestée (28 sinistres, un peu plus de 6% des cas et une proportion similaire des dommages). En revanche, les dégâts occasionnés par le poids et le glissement de la neige sur les toits ont fortement augmenté (75 sinistres, soit 17,73% du total, et 15,94% des dommages). A noter que les deux tiers des sinistres et des dommages ont été concentrés sur les districts de Neuchâtel et de Boudry.

Les mois qui ont enregistré la plus forte densité de sinistres de ce type sont ceux de mars (94 sinistres, 18,88% des dommages estimés), de décembre (91, 21,54%), et de juillet (82, 16,59%).

Bien entendu, les maisons d'habitation sont la catégorie de bâtiments la plus touchée, dans une proportion un peu supérieure à leur part statistique au total s'agissant du nombre de sinistres (293, 69,27%) et un peu inférieure s'agissant des montants (57,09%). Les exploitations agricoles restent vulnérables (avec un peu moins de 9% des cas et des dommages). (>Tableaux pp. 29-31)

Primes

L'encaissement des primes s'est accru dans la mesure de l'augmentation des valeurs assurées résultant à la fois des nouvelles constructions et de la réévaluation des bâtiments existants, mais est resté limité grâce à la reconduction des participations aux résultats accordées aux assurés. Il a atteint un total net de 28,16 millions de francs, contre 27,41 Mfr en 2007. Les primes d'assurance proprement dites effectivement perçues représentent 19,35 Mfr et la contribution aux frais de prévention et de lutte contre les dommages 8,81 Mfr. Le taux moyen de prime n'a que très légèrement augmenté, à 0,637‰ (2007: 0,633‰), témoignant d'un coût réel de l'assurance très favorable. Notre système d'assurance publique obligatoire des bâtiments reste ainsi de loin le plus avantageux pour les propriétaires. Les quelques cantons qui connaissent le régime de l'assurance privée ont des taux de primes bien supérieurs.

(>Tableaux pp. 37 et 41)

Police du feu

Inspection des bâtiments: amélioration

Avec 4 871 bâtiments inspectés, contre 5 294 en 2007, les commissions communales de police du feu n'ont pas atteint le niveau de performance de l'année précédente, avec 11,5% du total des bâtiments assurés, mais retrouvé celui de 2006: 10,5%. Ce taux est inférieur de deux points environ à ce qu'il devrait être afin de respecter le rythme légal d'une inspection tous les huit ans pour la majeure partie des bâtiments. Et des différences importantes continuent d'exister, sur ce plan, entre les communes... Il faut dire que 2008 était une année d'élections communales, donc de renouvellement des commissions, ce qui induit généralement ce genre de «baisse de régime», le temps que les nouvelles équipes trouvent leurs marques!

L'effectif des commissaires de police du feu s'est accru d'une unité pour s'établir à 362 personnes.

Globalement, la réduction du nombre de communes intervenue fin 2008, et la tendance générale aux regroupements, devrait contribuer à améliorer la situation.

L'expérience a largement démontré que ces inspections sont le seul moyen de déceler et de corriger nombre de lacunes, faiblesses et défauts. D'ailleurs, en dépit d'une volonté affirmée d'éviter tout excès de formalisme dans ce domaine, le nombre de décisions de mise en conformité rendues en 2008 s'est inscrit à la hausse par rapport à 2007: il y en a eu 1 158, soit une pour 23,8% des bâtiments visités, contre une pour 17,7% l'année précédente.

A noter que 30 communes sont à ce jour dotées du logiciel de gestion des visites pour les commissions de police du feu: «Polfeu». La dernière version propose quelques améliorations importantes pour les utilisateurs. On citera entre autres la possibilité de lier tous les types de documents à un immeuble ou à une visite de celui-ci (par exemple PV de visite scanné, document photo, traitement de texte, etc...), ces documents pouvant à tout moment être consultés ou imprimés si nécessaire.

Réunions annuelles de districts

Les réunions annuelles de districts des représentants des commissions de police du feu et des corps de sapeurs-pompiers se sont tenues à Montmollin, aux Brenets, à Enges, à Buttes et à Bôle entre le 21 et le 30 octobre 2008.

La partie administrative a permis de parcourir les rapports annuels des commissions de police du feu ainsi que l'application informatique «Polfeu», outil conçu dans le but d'aider les communes à gérer les visites périodiques des bâtiments.

La visite de l'ECAPi, centre de prévention de l'ECAP a été chaudement recommandée aux nouveaux commissaires.

La partie dite technique a été consacrée aux thèmes suivants: les informations générales à l'attention des nouveaux membres des commissions de police du feu; l'organisation du cours de police du feu quadriennal, qui se déroulera les 24, 25 et 26 mars 2009 à Couvet au centre sportif du Val-de-Travers, aula du Service de la sécurité civile et militaire (le 24 mars pour les districts du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz, le 25 pour ceux du Locle et de Boudry et le 26 pour La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel); les principaux points à observer lors des visites périodiques des bâtiments; le commentaire d'un sinistre particulier suivi de la présentation des sinistres de l'année; une communication du Service de la sécurité civile et militaire au sujet du Centre d'instruction de Couvet.

Réunions annuelles 2009

Les réunions annuelles 2009 auront lieu selon le programme suivant:

Val-de-Ruz: mardi 20 octobre 2009 aux Geneveys-sur-Coffrane

Le Locle et La Chaux-de-Fonds: jeudi 22 octobre 2009 aux Planchettes

Neuchâtel: samedi 24 octobre 2009 à Saint-Blaise

Val-de-Travers: mardi 27 octobre 2009 à La Côte-aux-Fées

Boudry: jeudi 29 octobre 2009 à Peseux.

COMMENTAIRES

Commissions de police du feu

Dans chaque commune du canton, la Commission de police du feu est l'organe responsable de la sécurité incendie des bâtiments. Pour tous ceux qui ont à leur demander ou à leur transmettre des informations à ce sujet, voici la liste des présidents ou interlocuteurs désignés de ces commissions.

District de Neuchâtel

Neuchâtel: Eric Leuba

Hauterive: Jean-Louis Leuenberger

Saint-Blaise: Jean-Michel Dessibourg

Marin-Epagnier: Richard Bischof

Thielle-Wavre: René Nussbaum

Cornaux: François Droz

Cressier: Gabriel Staehli

Enges: Pierre-André Geiser

Le Landeron: Raymond Hinkel

Lignièrès: Gérald Brunner

District de Boudry

Boudry: Colette Baer

Cortailod: Jean-Pierre Wiedmer

Colombier: Robert Goffinet

Auvernier: Yann Noirjean

Peseux: Jean-Paul Robert

Corcelles-Cormondrèche: Francis Kern

Bôle: Willy Droz

Rochefort: Bernard Matthey

Brot-Dessous: Jeannine Farron / Catherine Moreno

Bevaix: Daniel Chevalier

Gorgier: Alain Kneuss

Saint-Aubin-Sauges: Denis Favre

Fresens: Gilbert Porret

Montalchez: Louis Porret

Vaumarcus: Pierre Aubert

District du Val-de-Travers

Môtiers: Gilles Aeschimann

Couvét: Michel Patthey

Travers: Michel Giroud

Noiraigue: Alain Frasse

Boveresse: Michel Montandon

Fleurier: vacant

Buttes: Jean-Daniel Thiébaud

La Côte-aux-Fées: Pierre-André Gyseler

Saint-Sulpice: M. André Wegmuller

Les Verrières: M. Jean-Pierre Fauguel

Les Bayards: M. Frédy Favre

District du Val-de-Ruz

Cernier: Marc Schaefer

Chézard-Saint-Martin: Jean-Bernard Stuedler

Dombresson: Claude-Alain Schwab

Villiers: Alain Collioud

Le Pâquier: Gilles Cuche

Savagnier: Patrick Moser

Fenin-Vilars-Saules: Reto Tscharner

Fontaines: François Callias

Engollon: Johnny Ruchti

Fontainemelon: Ludovic Héлары

Les Hauts-Geneveys: Michel Etienne

Boudevilliers: Patrice Leboucher

Valangin: Eric Siegenthaler

Coffrane: Thierry Gretillat

Les Geneveys-sur-Coffrane: Michel Lardon

Montmollin: Ruth Desaules

District du Locle

Le Locle: Jean-Marie Cramatte

Les Brenets: Philippe Lechaire

Le Cerneux-Péquignot: Yvette Ruoni

La Brévine: Jean-Maurice Gasser

La Chaux-du-Milieu: Nathalie Schallenberg

Les Ponts-de-Martel: Cédric Schwab

Brot-Plamboz: Eric Haldimann

District de La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds: Jacques Froidevaux

Les Planchettes: Francis Wüthrich

La Sagne: Raymond Béguin

Installations thermiques: le gaz en tête

Toute installation de chauffage nouvelle ou modifiée doit être annoncée à l'autorité communale et ses canaux de fumée doivent être contrôlés et agréés par un maître-ramoneur. Le nombre de demandes d'autorisations d'installations thermiques a été de 663, contre 618 en 2007, les fluctuations annuelles assez marquées dans ce domaine pouvant avoir des causes multiples. Nous restons préoccupés par le fait que beaucoup de propriétaires encore négligent leur obligation de contrôle, ce qui peut avoir des conséquences graves. Nous tenons à améliorer cette situation. Au niveau des types de combustibles, la tendance reste nettement en faveur des énergies de substitution au mazout, qui représentent cette année plus des trois quarts du total des nouvelles autorisations délivrées. Avec 151 installations contre 201 en 2007, le chauffage à mazout marque encore un sérieux recul, tandis que le gaz consolide sa place de favori (336 installations contre 271 en 2007), les pompes à chaleur (92 contre 67) devançant le bois (84 contre 79 en 2007) en position d'outsider.

(>Tableaux p. 32)

Sanctions de plans: nouvelle régression

Le contrôle des dossiers de plans de 59 communes neuchâteloises est une des tâches dévolue à l'ECAP dans le cadre de la police du feu. Les trois grandes communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle assument elles-mêmes cette responsabilité. Toutefois, pour les immeubles présentant des risques d'incendie particuliers ou abritant simultanément de nombreuses personnes (selon l'article 16 de la Loi sur la police du feu) les dossiers doivent être approuvés par le Bureau de la prévention. Cette manière de faire permet d'unifier la prévention incendie sur tout le territoire cantonal. En 2008 on a assisté à une nouvelle régression du nombre des demandes de permis de construire par rapport à 2007 – une tendance constante depuis 2004. Le bureau de la prévention a examiné au total 608 dossiers de plans (269 constructions nouvelles et 339 transformations), contre 648 en 2007 (310 constructions, 338 transformations). Deux seules catégories de bâtiments s'inscrivent dans un mouvement anticy-

clique en voyant le nombre de demandes de sanction de plans les concernant augmenter, alors que toutes les autres sont à la baisse: celle des bâtiments ruraux et celle des hôtels, restaurants et homes.

(>Tableaux p. 33)

Permanence du problème de l'eau...

Le manque d'eau d'extinction reste un problème récurrent de la sécurité incendie dans notre canton. On comptait en 2008 2076 bâtiments dépourvus de pression utile en cas d'incendie, essentiellement bien sûr en zone rurale, contre 1892 en 2007. Ce sont donc pratiquement 4,5% du total des bâtiments qui se trouvent dans cette situation insatisfaisante. Il est vrai qu'ici les statistiques ne reflètent pas complètement la situation réelle. En effet, des bâtiments recensés comme «non raccordés à un réseau sous pression» peuvent être, et sont en partie, protégés néanmoins par des installations individuelles telles que des citernes avec réserve incendie. L'adduction d'eau en zone rurale progresse régulièrement, mais il reste du travail à accomplir sur ce thème. C'est pourquoi l'ECAP a créé un nouveau poste dévolu à cette question (voir p. 18).

(>Tableaux p. 32)

Subsides et frais divers

Prévention et lutte contre les dommages: retour à la normale

En 2008, l'ECAP a consacré 6,78 Mfr aux mesures de prévention et de défense incendie, soit 81,7% des quelque 8,3 Mfr attribués à ce titre, le solde représentant les contributions des assureurs privés et les revenus financiers. A ce montant de 6,78 Mfr s'ajoutent les prélèvements au fonds de défense incendie et de prévention pour un montant d'un peu plus de 900 000 fr. Ce qui signifie que les charges de l'ECAP en matière de prévention et de lutte contre les dommages se montent en 2008

COMMENTAIRES

à près de 8 Mfr. Les charges relatives à la lutte contre les dommages concernent les sapeurs-pompiers; celles relatives à la prévention concernent les mesures constructives et techniques volontaires (cloisonnements coupe-feu, paratonnerres, installations de détection, d'extinction, d'éclairage, etc) destinées à améliorer la sécurité feu des bâtiments. Sur ce dernier plan, nous avons noté avec satisfaction un retour à une situation normale, puisque nous avons pu traiter en 2008 170 dossiers au lieu de 90 seulement en 2007, et accorder ainsi 1,39 Mfr de subventions, contre 0,73 Mfr l'année précédente. A noter que beaucoup de Neuchâtelois ont saisi en 2008, sur notre recommandation, la dernière occasion de bénéficier d'une subvention pour les extincteurs portatifs. Celle-ci est désormais supprimée, puisque ces équipements sont obligatoires dans chaque maison et que les mesures obligatoires ne sont en principe pas subventionnées.

(>Tableaux p. 34-36)

Transmissions d'alarmes

Le nombre de bâtiments raccordés à la centrale de transmission des alarmes (CTA, n° 118) a de nouveau progressé, après un fléchissement dû aux fluctuations du parc immobilier industriel et commercial. Il était de 758 à fin 2008 contre 731 un an plus tôt.

(>Tableaux p. 32)

Information - didactique

La prévention c'est aussi la communication

Essentiellement consacrée à la prévention, ainsi qu'à l'information aux assurés, la communication de l'ECAP passe surtout par les canaux éprouvés que sont l'ECAPi, notre Centre d'information et de prévention, et le site Internet www.ecap-ne.ch, ainsi que par nos publications régulières: le présent rapport annuel et notre bulletin d'information accompagnant, en fin

d'année, l'envoi des avis de primes.

Nous avons poursuivi la diffusion de nos spots de prévention sur la télévision régionale Canal Alpha. Nous avons renouvelé de même nos mises en garde saisonnières, par voies d'annonces spécifiques dans les principaux journaux du canton, sur les dangers des feux d'artifice à l'occasion du Premier Août et ceux des bougies et autres décorations incandescentes à l'occasion des fêtes de fin d'année.

En début d'année, nous avons participé, comme nous l'avions déjà fait lors de plusieurs éditions précédentes, à la foire-exposition régionale du bâtiment Artibat, à La Chaux-de-Fonds. Ce fut l'occasion d'équiper l'ECAP d'un petit stand modulaire pliable, beaucoup plus léger que le matériel que nous mettions en œuvre précédemment, et qui pourra être réutilisé en toute occasion similaire. Certes exigeantes en termes de disponibilité, de telles rencontres avec le public permettent en effet de fructueuses prises de contact direct, propices à une transmission efficace de nos messages d'information et de prévention.

«Ecoles du feu»

Tout le monde devrait savoir utiliser, sur son lieu de travail, un extincteur au même titre que d'autres équipements: c'est l'objectif des «écoles du feu» subventionnées par l'ECAP. Ces cours d'instruction et d'entraînement à la manipulation d'extincteurs sur des feux réels sont organisés par des entreprises, des hôpitaux, des homes, etc. à l'intention de leur personnel. En 2008, ils ont été un peu moins nombreux qu'en 2007 (44, contre 59) mais nettement plus qu'en 2006 (27).

Campagne «bâtiments élevés»

La sécurité des personnes dans les bâtiments élevés (plus de 25 m du sol au rebord du toit ou plus de 22 m au niveau supérieur) de conception relativement ancienne fait l'objet depuis plusieurs années d'une campagne de promotion de l'ECAP. Nous accordons un taux de subventionnement préférentiel de 35%, à titre d'encouragement, pour des installations de mise en surpression des cages d'escaliers et l'installation d'exu-

toires de fumée et de chaleur à leur sommet. Avec des cloisonnements adéquats, ainsi que l'optimisation des accès pour les véhicules de secours de gros gabarit, de telles mesures ont des effets très concluants, attestés par de multiples essais. Malheureusement, il faut constater que trop peu de propriétaires encore ont pris conscience de leur importance et de leur efficacité.

L'ECAPi: un outil d'information et de formation à promouvoir

A nouveau en 2008, l'ECAPi, centre d'information de l'ECAP, a renseigné et conseillé de nombreux visiteurs. Architectes, artisans des métiers du bâtiment, propriétaire ou locataires y viennent en quête de conseils et information sur les matériaux, notamment. L'ECAPi est aussi un passage classique pour les membres des commissions de police du feu ainsi que les sapeurs-pompiers des communes du canton. Il fait partie du circuit de formation des apprentis du Centre professionnel des métiers du bâtiment (ferblantiers, dessinateurs, menuisiers, ébénistes, ramoneurs...). Il a intéressé encore les futurs bacheliers en conservation d'objets d'art de la HE-ARC. Il a accueilli aussi divers groupements professionnels, tels que ceux des façadiers ou des conducteurs de travaux, ainsi que des entreprises (assurances, électricité). Mais il constitue aussi une attraction didactique pour des groupes non professionnels tels que sociétés de contemporains ou volées de nouveaux jeunes citoyens.

Unique lieu, loin à la ronde, où professionnels et simples particuliers peuvent s'informer librement, objectivement et sans contrainte commerciale, auprès de spécialistes, de tout ce qui touche à la protection des bâtiments contre l'incendie, l'ECAPi, accessible, accueillant, gratuit, reste cependant encore trop méconnu. L'ECAP veut donc tirer toujours mieux parti de cet outil informatif et didactique. C'est pourquoi une importante refonte du centre a été mise au programme des événements qui marqueront, en 2010, le bicentenaire de l'établissement. Rappel: l'ECAPi, qui jouxte la réception de l'ECAP, place de la Gare 4 à Neuchâtel, est ouvert les mercredis, jeudis et vendredis matin de 8h à 12h ou sur rendez-vous au 032 889 62 22.

Ramoneurs

Durant l'année 2008, des contacts ponctuels ont eu lieu entre la commission technique des maître-ramoneurs et l'ECAP. La fréquence des ramonages pour les installations de chauffage à pellets pour maison «minergie» a été au centre des discussions. Ce fut l'occasion de rappeler une fois de plus que les installateurs de conduits de fumée ont l'obligation de demander au maître-ramoneur de procéder à leur contrôle de conformité lorsqu'ils sont encore visibles. Une attestation de conformité est ensuite adressée à l'autorité communale par le maître-ramoneur. Le 4 juillet 2008, une rencontre entre l'Association neuchâteloise des maîtres-ramoneurs et leur représentant M^e Denis Oswald, le Service de la sécurité civile et militaire et l'ECAP s'est déroulée à Colombier; la révision du tarif de ramonage était à l'ordre du jour. A ce jour, les modalités sont en suspens.

La liste des maîtres-ramoneurs exerçant leur profession dans notre canton s'établissait comme suit au 31 décembre 2008.

Neuchâtel Est + Chaumont: Obrist André, Neuchâtel

Neuchâtel Ouest: Fleury Vincent, Neuchâtel

District de Neuchâtel: Schwab René, Cornaux

Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier, Boudry, Bevaix, La Fruitière de Bevaix, Champ-du-Moulin, Rochefort, Brot-Dessous, Vaumarcus, Vernéaz, Brot-Plamboz: Villommet Daniel, Peseux

Colombier, Bôle, Cortailod, Gorgier/Chez-le-Bart, Saint-Aubin/Sauges, Fresens, Montalchez:

Fallet Eric, Colombier

Communes du Val-de-Ruz: Lovis Didier, Chézard

Communes du Val-de-Travers et La Brévine:

Struchen Gérald, Fleurier

Le Locle, Les Brenets, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu: Banderet Claude-Alain, Le Locle

La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, La Sagne, Les Ponts-de-Martel, Les Petits-Ponts, Martel-Dernier: Stuedler Jacques, La Chaux-de-Fonds.

Corps de sapeurs-pompiers

Véhicules de première intervention pour CSP regroupés

L'analyse des secteurs d'intervention réalisée en 2006, à la suite des nombreux regroupements de ces dernières années, par l'expert à la retraite, Armand Gremaud, avait relevé un manque de moyens d'intervention dans certains regroupements, principalement en ce qui concerne les véhicules. Neuf CSP concernés ont répondu favorablement à l'action spéciale de l'ECAP pour pallier cette carence et ce ne sont pas moins de 12 véhicules qui ont été commandés, sur la base du concept développé par la commission technique de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN). Sur cette base, un prototype, qui au final reviendra au centre d'instruction de Couvet, a été réalisé avant le lancement de la série prévue au début 2009. A noter encore que les deux SIS ont également opté pour une remorque motopompe de la même conception.

Le concept est particulièrement novateur puisque le véhicule acquis par le Service de la sécurité civile et militaire servira à la formation de base des nouveaux sapeurs-pompiers ainsi qu'à l'instruction d'un engagement intégré entre les corps de sapeurs-pompiers regroupés et les centres de secours disposant de moyens lourds.

Dans les secteurs éloignés des centres de secours particulièrement, le véhicule de 1^{ère} intervention est conçu pour pouvoir tenir les premières minutes d'un sinistre feu, même avec un effectif réduit de 3 à 5 sapeurs-pompiers, avant l'arrivée des renforts. Dès l'arrivée de ces derniers, le dispositif d'extinction peut être complété sans interruption de l'alimentation en eau, ni conduites redondantes. Ces précieuses minutes gagnées ainsi qu'un concept judicieux d'utilisation du matériel et des ressources en eau doivent permettre, si possible, de prendre les premières mesures de sauvetage et de limiter l'ampleur des dégâts.

Dans son approche, l'ECAP maintient sa position quant à la nécessité de conserver les regroupements régio-

naux de sapeurs-pompiers volontaires collaborant étroitement avec les deux entités professionnelles (SIS).

Centre d'instruction de Couvet

La formation des sapeurs-pompiers constitue un élément primordial aux yeux de l'ECAP qui, depuis de nombreuses années, contribue au développement de l'outil de formation qu'est la piste d'exercice du centre d'instruction de Couvet. En 2008 encore, l'ECAP a financé la mise en place de deux containers d'entraînement. Le premier, dénommé «container gaz», est destiné à parfaire l'engagement en extinction des intervenants et ainsi réduire les dégâts subséquents dus aux eaux d'extinction lors de feux en espaces clos. Le deuxième est un caisson de démonstration des phénomènes et des dangers liés au feu et à la chaleur. Une meilleure connaissance de ces éléments par chaque sapeur-pompier permettra encore d'améliorer l'efficacité des intervenants et ainsi assurer la protection des vies et des biens.

Si lors d'incendies au moyen-âge, un village ou un bourg entier était détruit par manque de moyen, la société actuelle ne tolère plus ce cas de figure. C'est pourquoi actuellement, avec l'évolution considérable des moyens, seule leur utilisation optimale couplée à une bonne connaissance des phénomènes thermiques et des techniques d'engagement permettent d'atteindre les objectifs demandés.

Mutations

Au niveau des commandements, les mutations suivantes sont à relever:

- Le regroupement des onze communes du Val-de-Travers en un seul corps est devenu effectif en début 2008, avec le maj. Jean-Blaise Curtit, jusqu'alors commandant du CS Couvet-Boveresse, à la tête du nouveau CS Val-de-Travers, et le cap. Patrick Piaget, de La Côte-aux-Fées, au commandement du nouveau CSP Val-de-Travers.
- Le regroupement des CSP de Rochefort et de Brot-Dessous a pris effet en mai 2008, avec le cap. Pierre-

André Lambercier (Rochefort) à la tête de la nouvelle formation.

- Au CSP Val-de-Ruz Nord, le cap. Yves Bellenot a pris la relève du cap. Olivier Happersberger. Au CSP Val-de-Ruz Ouest, le cap. Didier Gyger a succédé au cap. Eric Dubied. Enfin, le cap. Philippe Raval a remplacé le cap. Frédéric Simon-Vermot à la tête du CSP Vallée de la Brévine.

La situation se présente dès lors globalement comme suit.

**Service d'incendie et de secours (SIS)
Neuchâtel et Littoral Centre (Neuchâtel, Peseux,
Corcelles-Cormondrèche, Auvernier):**

M. Frédéric Muhlheim

**CSP Bas-Lac (Marin-Epagnier, Thielle-Wavre,
Hauterive, Saint-Blaise, Enges):** cap. Alain Stoller

**Centre de secours Entre-deux-Lacs (Le Landeron,
Cornaux, Cressier, Lignières):** maj. Sébastien Domon

Centre de secours Littoral-ouest (Cortailod):

maj. Jean-Claude Bonvin

CSP du Vignoble (Bevaix, Boudry, Cortailod):

cap. Pascal Chapuisod

CSP Bôle-Colombier: cap. Bernard Moeckli

CSP Rochefort/Brot-Dessous:

cap. Pierre-André Lambercier

**CSP La Béroche (St-Aubin/Sauges, Vaumarcus,
Gorgier/Chez-Le-Bart):** cap. Olivier Kuster

CSP Fresens: cap. Jean-Marc Zwahlen

CSP Montalchez: cap. Yves Vuillermet

Centre de secours Val-de-Travers (Couvét)

maj. Jean-Blaise Curtit

**CSP Val-de-Travers (Les Bayards, Boveresse, Buttes,
La Côte-aux-Fées, Couvet, Fleurier, Môtiers, Noiraigue,
St-Sulpice, Travers, Les Verrières):** cap. Patrick Piaget

Centre de secours Val-de-Ruz (Fontainemelon)

maj. Patrick Vuilleumier

**CSP Val-de-Ruz Nord (Cernier, Les Hauts-Geneveys,
Fontainemelon, Fontaines, Chézard–St-Martin):**

cap. Yves Bellenot

CSP Val-de-Ruz Est (Dombresson, Le Pâquier, Villiers):

cap. Patrice Huguenin

CSP Savagnier, Engollon, Fenin-Vilars-Saules:

cap. Laurent Ryser

**CSP Val-de-Ruz Ouest (Montmollin, Boudevilliers,
Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Valangin):**

cap. Didier Gyger

**Service d'incendie et de secours des
Montagnes neuchâteloises (SIS)**

(La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets):

maj. Jean-Michel Mollier

**CSP Vallée de La Brévine (La Chaux-du-Milieu,
La Brévine, Le Cerneux-Péquignot):**

cap. Philippe Raval

**CSP Les Marais (Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel,
La Sagne):** cap. Yvan Gonin

CSP Les Planchettes: cap. Christophe Calame

Structures et collaborateurs

Conseil d'administration

La composition du conseil n'a pas connu de modification et se présentait donc ainsi au 31.12.2008:

Président: Fernand Cuche, conseiller d'Etat, Lignières.
Membres: Daniel Bürki, consultant, Auvernier; Pierre Godet, ancien directeur de la BCN, Neuchâtel; Pierre Hirschy, ancien conseiller d'Etat, La Sagne; Francis Monnier, agriculteur, Dombresson; Florence Perrin-Marti, conseillère communale, Le Locle; Pascal Stirnemann, ingénieur civil, Môtiers.

Organisation interne et fonctionnement de l'ECAP

Au sein de l'équipe ECAP, un nouveau poste a été créé: celui de responsable de toutes les questions relatives à l'amélioration de l'adduction d'eau d'extinction dans le canton, ainsi que des relations avec les corps de sapeurs-pompiers et avec les communes pour ce qui touche à la défense incendie. Il illustre l'importance croissante de ces questions et constitue une des suites concrètes du travail d'expertise mené à leur sujet, sur mandat de l'ECAP, par M. Armand Gremaud. Il a été confié à M. Thierry Droxler.

Notre première apprentie employée de commerce, Mme Gaëlle Galley, a terminé sa formation avec succès et, son CFC en poche, a choisi de poursuivre une formation tout en changeant d'orientation. La seconde, Mme Jessica Bargiela, accomplit, sous la responsabilité de Mme Doris Ronsse, sa deuxième année de formation. L'ECAP a aussi accueilli, pour la première fois, durant six mois, une stagiaire alémanique, Mme Jennifer Schmidli, qui venait d'achever sa formation d'employée de commerce à l'ECA de Lucerne. Cette expérience d'échanges inter-ECA, très positive, sera reconduite.

MM. Olivier Schuppisser et Raymond Vautravers, experts des bâtiments, ont obtenu le diplôme d'expert

cantonal AEAI. M. Claude Broggi, expert, et Mme Daisy Hartmann, gestionnaire de dossiers, ont fêté leurs vingt ans de bons et loyaux services à l'ECAP.

Chez les experts d'arrondissement, dont l'effectif total reste de 19 personnes, on note deux mutations en cours: MM. Pierre Gaudenzi (La Chaux-de-Fonds) et Joseph Waser (Corcelles-Cormondrèche) sont arrivés au terme de leur mandat. Leurs successeurs, en formation, seront désignés sous peu.

L'organisation de l'ECAP se présente ainsi au 31.12.2008:

Direction et administration

Directeur: Laurent Memminger.

Chef de projets: Thierry Droxler

Assistante de direction: Doris Ronsse.

Secrétaire-réceptionniste: Ruth Desaulles.

Secrétaires: Maryse Lebas, Isabelle Loconte.

Correspondant informatique: Daniel Guyot.

Gestionnaires de dossiers: Dominique-Jean Bärtschi, Catherine Fehlmann, Daisy Hartmann, Mickaël Leuba, Brigitte Louis.

Gestionnaire des sinistres incendies: Pierre-André Currit.

Responsable financier: Stéphane Aellen.

Comptable: Eric Jean-Richard.

Aides-comptables: Marie-Christine Bréant, Angelica Palmieri.

Apprentie de commerce: Jessica Bargiela.

Expertise des bâtiments et police du feu

Expert cantonal: Pierre-Alain Kunz.

Experts: Claude Broggi, Claude Bühler, Pierre-Yves Egli, Jean-François Rumley, Olivier Schuppisser, Raymond Vautravers.

Organe de contrôle

Cabinet d'audit Leitenberg & Associés

Experts d'arrondissements

Neuchâtel et Boudry: Olivier de Bosset, architecte,

Neuchâtel; Fabienne Denoréaz Paul, architecte, Neuchâtel; Frédy Flury, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Marcel Longhi, dessinateur-architecte, Neuchâtel; Chantal Prémat-Allanfranchini, architecte, Neuchâtel; Claude Rufini, dessinateur-architecte, Bôle; Bertrand Sigg, architecte, Saint-Aubin; Josef Waser, architecte, Corcelles-Cormondrèche.

Val-de-Ruz et Val-de-Travers: Roger-Claude Choffat, architecte, Fleurier; Paul Nagel, architecte, Les Hauts-Geneveys; Jean-Luc Pieren, technicien du bâtiment, Les Hauts-Geneveys; Pascal Tharin, architecte, Cernier; Daniel Vuilleumier, dessinateur-architecte, Fleurier.

La Chaux-de-Fonds et Le Locle: France Christen Verdon, architecte, La Chaux-de-Fonds; Pierre Gaudenzi, dessinateur-architecte, La Chaux-de-Fonds; Bernard Klaye, architecte, Le Locle; Jean-Marie Meroni, ingénieur civil, Le Locle; Michel Mora, architecte, La Brévine; Véronique Rebstein, architecte, La Chaux-de-Fonds.

Camerimo SA

Une partie des fonds qui garantissent la solidité financière de l'ECAP est investie dans l'acquisition d'objets immobiliers, essentiellement situés dans le canton. Cette part des activités de l'ECAP est menée à travers la société immobilière Camerimo SA, dont il détient l'intégralité du capital. Notre politique de répartition des risques financiers nous conduit toutefois à limiter nos placements dans l'immobilier à un maximum de 20% (ou 25% en prenant en compte les fonds de placements immobiliers). Actuellement, les investissements directs de l'ECAP dans l'immobilier atteignent environ 18 % de l'ensemble de ses placements financiers.

Si en 2007 Camerimo avait vendu le bâtiment rue du Centre 14 à Fontainemelon, qui abritait naguère notre centre de prévention, transféré au siège de l'ECAP, en 2008 c'est à trois acquisitions qu'a procédé la société. Elle a en effet profité d'opportunités pour acquérir deux

immeubles locatifs, respectivement de 20 appartements et de 9 appartements et locaux commerciaux à Saint-Aubin et un de 20 appartements et locaux commerciaux à La Chaux-de-Fonds, pour une valeur totale de quelque 6,5 Mfr.

Au 31 décembre 2008, le parc immobilier de Camerimo se compose ainsi des treize bâtiments ou ensembles de bâtiments suivants:

A Neuchâtel: place de la Gare 4, place Pury 3, rue Pourtalès 2, rues des Beaux-Arts 13/Portalès 13, faubourg du Lac 2, faubourg de l'Hôpital 65 (copropriété).

A La Chaux-de-Fonds: rue de l'Arc-en-Ciel 16, Esplanade (copropriété), rue de la Fiaz 15.

A Saint-Aubin: rue du Rafour 5, rue de la Couronne 3-5.

A Fontainemelon: rue de la Promenade 11.

A Môtiers: Maison Rousseau.

Ce parc représente une valeur comptable de 32,3 millions de francs.

Convaincue de la nécessité de toute mesure visant à réduire la consommation d'énergie et la charge environnementale, Camerimo a en outre résolu d'optimiser son parc de bâtiments sur ce plan-là. Une campagne d'analyse, destinée à faire le bilan énergétique de chaque bâtiment a été entreprise. En fonction de ses résultats, elle donnera lieu à des interventions techniques appropriées.

Dans ces circonstances, et compte tenu des amortissements extraordinaires encore effectués sur travaux d'entretien, l'ECAP a limité en 2008 à 300'000 francs la rétribution de son prêt à Camerimo SA.

🚩 Résultats financiers

Les lecteurs les plus fidèles de notre rapport constateront que nous avons modifié la présentation des tableaux relatifs à la présentation du compte d'exploitation et du bilan de l'ECAP. La nouvelle forme de présentation est plus transparente qu'auparavant, notamment grâce aux informations données dans les annexes aux comptes annuels. La structure de la présentation permet de présenter le résultat d'exploitation indépendamment du résultat des opérations de placements et enfin le résultat global de l'exercice. En ce qui concerne les informations, les annexes renseignent, d'une part, sur les principes d'évaluation et principes comptables et, d'autre part, fournissent des informations complémentaires concernant le compte d'exploitation et le bilan.

L'exercice 2008 boucle avec un excédent de charges de 953'485.70 francs. Ce mauvais résultat est, comme déjà dit, la conséquence du résultat négatif des opérations de placements qui se sont soldées par une perte de l'ordre de 9 millions après prélèvement à la provision pour fluctuation de cours et de change de 5'408'000 francs. Ce prélèvement correspond à la diminution du besoin en provision pour fluctuations de cours et de change occasionnée par la chute de la valeur des actions. La provision au 31 décembre 2008 respecte les principes définis dans le règlement des placements, elle est calculée en fonction de la valeur et du type de placements financiers. Les autres provisions et réserves relatives à l'assurance n'ont pas été modifiées durant cet exercice. En conséquence, les risques, simulés par divers scénarii, sont toujours correctement couverts par l'ensemble des provisions et réserves et par les prestations de la réassurance. C'est parce que les provisions et réserves relatives à l'assurance sont correctement dotées que nous n'avons pas dû dissoudre le solde de la provision pour réduction des primes futures comme l'aurait exigé la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments. Dès lors, nous pourrions reconduire encore en 2010 la participation au résultat accordée durant ces dernières années.

Il faut relever que le résultat d'exploitation est positif de quelque 7 millions de francs. Ce résultat est en partie dû au prélèvement à la provision pour réduction de primes de 3'083'662 francs. Il est ensuite dû à une sinistralité en dessous de la moyenne de ces 10 dernières années et plus particulièrement en ce qui concerne les éléments naturels, environ 2 millions de francs. Enfin, les charges relatives à la prévention et à la lutte contre les dommages ont été maintenues à un niveau inférieur à celui de ces dernières années grâce notamment aux mouvements du fonds pour la prévention et la défense contre les dommages qui se soldent par un prélèvement d'environ un million de francs venant en amélioration du résultat.

En ce qui concerne Camerimo SA, nous avons encore cette année procédé à des amortissements extraordinaires, ce qui explique que la société n'a versé que 300'000 francs à l'ECAP pour la rentabilisation de son prêt. Camerimo SA a acquis durant cette année trois bâtiments: un à La Chauv-de-Fonds et deux à St-Aubin, pour un montant global d'environ 6.5 millions de francs.

Une analyse des risques auxquels doit faire face Camerimo SA a été réalisée et approuvée, en avril 2009, par le conseil d'administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée, leurs impacts sur les états financiers et les éventuelles actions à entreprendre pour minimiser ces risques.

Les comptes de l'exercice de l'ECAP et de Camerimo SA ont été vérifiés par le Cabinet d'audit Leitenberg & Associés SA qui, en conclusion de ses rapports, en atteste l'exactitude (voir le document ci-contre). Ils ont été acceptés par la Chambre d'assurance immobilière et l'assemblée générale de Camerimo SA en date du 28 avril 2009.

Fernand Cucho,
Président de la Chambre d'assurance immobilière et de Camerimo SA

Laurent Memminger,
Directeur de l'ECAP et secrétaire de Camerimo SA

Rapport de révision

**RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE À LA CHAMBRE
D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL
D'ASSURANCE ET DE PREVENTION (ECAP), Neuchâtel**

Conformément à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2001 et à l'art. 6 de son règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2003, nous avons effectué l'audit des comptes annuels joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention, comprenant le compte d'exploitation, le bilan et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels ainsi que ceux-ci ne contiennent pas d'erreurs significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'erreurs significatives.

Un audit inclut le mise en œuvre de procédures d'audit en cas de recueil des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement du fiduciaire, de même que l'évaluation des risques sur les comptes annuels pouvant contenir des erreurs significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et ne peut dans ce but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, de la crédibilité plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LBR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LBR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui nous sont soumis.

Neuchâtel, le 23 avril 2009

CABINET D'AUDIT LEITENBERG & ASSOCIÉS SA


Jacques Riss
Egare (visas) agréé
Responsable de l'audit


Jacques Leitenberg
Egare (visas) agréé

Annexes : Comptes annuels (Compte d'exploitation, bilan et annexe).

🚩 Bâtiments assurés par catégorie

a) Nombre de bâtiments par classe d'assurance

	A	%	B	%	C	%	D	%	Totaux	%
Massif	23 812	72	4 989	58	1 173	25	34	45	30 808	64.79
Non massif	2 659	8	1 378	16	1 470	31	22	29	5 529	11.94
Mixte	2 614	8	1 392	16	1 871	39	10	13	5 887	12.71
Massif solivage	3 502	11	762	9	175	4	7		4 446	9.60
Provisoire	301	1	87	1	56	1	2		446	0.96
Nombre	32 888	100	8 608	100	4 745	100	75	88	46 316	100.00

La classe de risque d'assurance de 73 bâtiments n'est pas encore définie (46 389 bâtiments au total)

b) Valeur assurée par classe d'assurance

	A	Fr.	%	B	Fr.	%	C	Fr.	%	D	Fr.	%	Totaux	Fr.	%
Massif	19 704	782 128	74	10 159	724 004	75	1 642	501 743	42	35 122	692 53		31 542	130 567	71.31
Non massif	363	678 644	1	282	548 413	2	391	835 978	10	7 292	401 11		1 045	355 436	2.36
Mixte	1 461	577 411	5	1 040	395 187	8	1 347	202 907	35	10 640	770 16		3 859	816 275	8.73
Massif solivage	4 934	081 861	18	1 825	180 510	13	400	583 000	10	11 000	000 17		7 170	845 371	16.21
Provisoire	256	520 022	1	266	712 748	2	87	369 570	2	1 932	000 3		612	534 340	1.38
Valeur assurée	26 720	640 066	100	13 574	560 862	100	3 869	493 198	100	65 987	863 100		44 230	681 989	100.00

c1) Bâtiments par usage

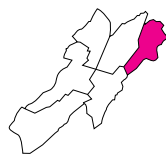
Usage du bâtiment	Nombre	%	Valeur assurée	Fr.	%	Variation %
Bâtiments administratifs et publics	1 737	3.74	5 871	576 519	13.27	-0.7
Maisons d'habitation	25 766	55.54	28 276	486 647	63.93	0.9
Agriculture	4 479	9.66	2 209	629 129	5.00	-1.3
Trafic et transports	7 355	15.86	1 268	561 692	2.87	0.2
Commerces	1 050	2.26	1 769	055 328	4.00	4.0
Industrie et artisanat	1 566	3.38	4 173	547 368	9.44	0.6
Hôtellerie, hébergement, restauration et divertissement	198	0.43	485	187 317	1.10	2.6
Petits bâtiments et dépendances	4 238	9.14	176	637 989	0.40	1.5
Totaux	46 389	100.00	44 230	681 989	100.00	

c2] Détail des bâtiments par usage

Codes	Usage des bâtiments	Nombre	Valeur assurée	Fr.
10	Bâtiments de bureaux et de service	245	1 137 406 299	
11	Bâtiments scolaires	274	1 825 111 562	
12	Bâtiments ecclésiastiques	218	495 670 767	
13	Hôpitaux, maisons de soins, établissements divers	191	1 217 277 049	
15	Bâtiments militaires	18	106 631 000	
16	Bâtiments consacrés aux arts, à la culture et aux sports	527	919 296 060	
19	Autres bâtiments publics	264	170 183 781	
20	Habitations	22 289	21 897 014 580	
29	Habitations avec industrie et/ou commerces	3 477	6 3796 472 066	
30	Bâtiments agricoles habités (fermes) ou assimilés	1 454	1 530 812 379	
39	Autres bâtiments agricoles	3 025	678 816 749	
40	Bâtiments destinés à la circulation, au trafic et aux transports	7 355	1 268 561 692	
50	Magasins, commerces	234	1 354 936 443	
51	Dépôts, entrepôts	816	414 118 884	
60	Carrières, mines, extractions de matériaux et minerai, travail de la pierre et de la terre	53	106 225 450	
62	Industrie du bâtiment (sans bois et construction métallique)	185	171 112 877	
63	Produits alimentaires et de consommation	68	382 457 065	
64	Industrie textile, du vêtement et du cuir	7	17 005 631	
66	Travail du bois	179	145 901 738	
67	Industrie du papier, arts graphiques	25	93 184 440	
70	Industrie des matières synthétiques	25	43 278 497	
71	Industrie chimique	34	226 512 305	
72	Industrie de la métallurgie et des machines	270	1 194 241 306	
74	Horlogerie, mécanique de précision	165	894 159 148	
75	Industrie électronique	14	65 587 900	
76	Approvisionnement et élimination	494	486 981 557	
79	Bâtiments à multi-usages	47	346 899 450	
80	Hôtellerie	83	304 846 465	
81	Restauration	106	158 560 739	
82	Divertissements, jeux	9	21 780 112	
91	Petits bâtiments et dépendances	4 238	176 637 988	
	Totaux	46 389	44 230 681 989	

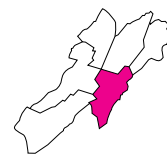
🚩 **Bâtiments assurés par districts**

a] District de Neuchâtel



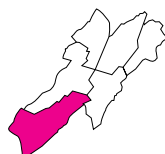
Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2008 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Neuchâtel	4 843	20	9 555 434 590	18 928 200
Hauterive	520	7	537 449 451	938 000
Saint-Blaise	952	15	832 360 089	3 226 000
Marin - Epagnier	937	9	1 204 019 140	12 430 000
Thielle - Wavre	288	2	177 000 232	320 000
Cornaux	517	7	434 716 926	1 768 000
Cressier	716	9	558 622 559	2 475 000
Enges	180	3	80 142 336	0
Le Landeron	1 275	16	939 612 592	4 561 000
Lignières	454	5	266 737 129	3 453 000
Total du district	10 682	93	14 586 095 044	48 099 200
Taux d'accroissement	0.88%		0.33%	

b] District de Boudry



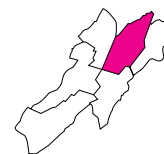
Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2008 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Boudry	1 288	7	1 208 861 768	4 577 000
Cortailod	1 205	23	1 068 013 940	23 801 000
Colombier	1 416	20	1 292 400 942	24 085 000
Auvernier	564	8	422 179 314	2 408 600
Peseux	1 155	5	1 035 250 926	2 384 000
Corcelles-Cormondèche	1 408	17	939 842 832	10 835 400
Bôle	600	3	375 509 578	453 000
Rochefort	692	8	304 305 476	3 575 800
Brot-Dessous	116	0	42 648 092	0
Bevaix	1 365	11	833 872 833	6 832 000
Gorgier	875	7	540 568 467	9 292 000
Saint-Aubin - Sauges	819	7	574 180 563	1 301 600
Fresens	125	1	54 477 514	405 840
Montalchez	180	4	66 138 797	1 203 300
Vaumarcus	168	4	90 351 328	1 295 000
Total du district	11 976	125	8 848 602 370	92 449 140
Taux d'accroissement	1.05%		1.06%	

c) District du Val-de-Travers



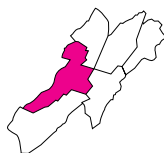
Commune	Nombre total de bâtiments		Valeur assurée totale au 31.12.2008 Fr.	
		Bâtiments nouveaux		Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Môtiers	397	3	269 195 079	1 176 000
Couvet	1 036	18	808 003 023	3 522 500
Travers	648	4	332 628 555	1 120 000
Noiraigue	250	1	125 557 067	30 000
Boveresse	264	5	117 571 384	2 633 000
Fleurier	1 082	11	880 535 056	15 566 200
Buttes	416	2	195 260 152	917 000
La Côte-aux-Fées	309	4	181 884 851	2 025 000
Saint-Sulpice	348	6	175 539 831	1 162 000
Les Verrières	450	7	269 380 739	7 018 000
Les Bayards	304	5	143 426 450	1 961 000
Total du district	5 504	66	3 498 982 187	37 130 700
Taux d'accroissement		1.21%		1.07%

d) District du Val-de-Ruz



Commune	Nombre total de bâtiments		Valeur assurée totale au 31.12.2008 Fr.	
		Bâtiments nouveaux		Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Cernier	625	16	514 701 628	9 676 000
Chézard - Saint-Martin	727	8	398 230 584	1 488 000
Dombresson	542	2	353 444 080	1 224 000
Villiers	205	9	105 110 586	2 317 000
Le Pâquier	153	1	80 145 105	48 000
Savagnier	522	9	254 010 848	2 169 500
Fenin - Vilars - Saules	348	3	189 687 914	1 203 800
Fontaines	487	22	276 941 974	15 414 000
Engollon	57	0	42 548 944	0
Fontainemelon	416	10	339 638 589	3 060 005
Les Hauts-Geneveys	412	7	242 070 045	2 862 000
Boudevilliers	347	5	250 241 914	24 998 400
Valangin	179	5	124 518 568	1 660 240
Coffrane	279	11	147 930 681	2 903 000
Les Geneveys-sur-Coffrane	439	6	357 198 906	13 800 000
Montmollin	236	2	118 634 894	1 470 000
Total du district	5 974	116	3 795 055 260	84 293 945
Taux d'accroissement		1.98%		2.27%

e] District du Locle



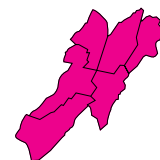
Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2008 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Le Locle	2 582	23	2 727 781 997	9 272 500
Les Brenets	593	4	335 512 002	7 077 000
Le Cerneux-Péquignot	210	0	110 021 050	0
La Brévine	504	9	280 579 809	4 265 000
La Chaux-du-Milieu	297	2	158 737 880	865 000
Les Ponts-de-Martel	615	4	367 070 517	310 800
Brot - Plamboz	275	2	108 996 360	0
Total du district	5 076	44	4 088 699 615	21 790 300
Taux d'accroissement		0.87%		0.54%

f] District de La Chaux-de-Fonds



Commune	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2008 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
La Chaux-de-Fonds	6 460	51	9 013 631 502	68 293 300
Les Planchettes	191	0	89 356 322	0
La Sagne	526	7	310 259 689	1 624 000
Total du district	7 177	58	9 413 247 513	69 917 300
Taux d'accroissement		0.81%		0.75%

g] Récapitulation



District	Nombre total de bâtiments	Bâtiments nouveaux	Valeur assurée totale au 31.12.2008 Fr.	Valeur assurée bâtiments nouveaux Fr.
Neuchâtel	10 682	93	14 586 095 044	48 099 200
Boudry	11 976	125	8 848 602 370	92 449 140
Val-de-Travers	5 504	66	3 498 982 187	37 130 700
Val-de-Ruz	5 974	116	3 795 055 260	84 293 945
Le Locle	5 076	44	4 088 699 615	21 790 300
La Chaux-de-Fonds	7 177	58	9 413 247 513	69 917 300
Total du canton	46 389	502	44 230 681 989	353 680 585
Taux d'accroissement		1.09%		0.81%

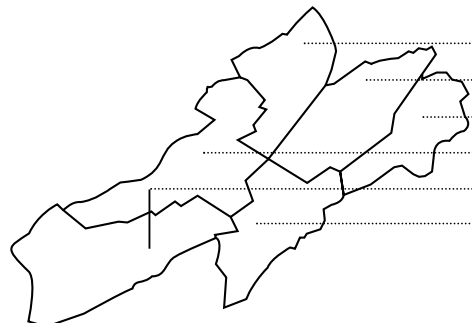
🚩 Sinistres incendie

a] Les plus grands sinistres causés par le feu en 2008

Date du sinistre	Commune	Cause du sinistre	Affectation du bâtiment
05/09/08	Hauterive	Par un tiers	Industrie du bâtiment
12/01/08	Villiers	Combustion spontanée	Maison d'habitation
04/12/08	Peseux	Installations défectueuses	Maison d'habitation av. partie commerciale
01/11/08	Neuchâtel	Bougies	Maison d'habitation
26/04/08	Le Landeron	Appareils défectueux	Etsablisements médico-sociaux
24/08/08	La Chaux-de-Fonds	Malveillance, auteur connu	Maison d'habitation
07/06/08	Fleurier	Cigares, cigarettes, pipes	Maison d'habitation av. partie commerciale
04/08/08	Boudry	Lampes	Maison d'habitation
17/05/08	Les Brenets	Appareils défectueux	Ecuries, granges et loges
28/06/08	Le Locle	Thermostats	Industrie chimique
27/08/08	Boudry	Appareils utilisés de manière inappropriée	Maisons d'habitation
28/04/08	Rochefort	Lampes	Remises
28/04/08	Le Locle	Causes inconnues	Maison d'habitation avec entrepr.artisanale

Ces 13 sinistres ont causé des dommages atteignant ou dépassant dans chaque cas 200'000 fr., pour un total de plus de 6 millions de francs

b) Indemnités estimées réparties selon les districts



	Nombre de bâtiments sinistrés		Indemnités Fr.	
		%		%
La Chaux-de-Fonds	89	25.57	1 296 125	14.35
Val-de-Ruz	30	8.62	948 382	10.50
Neuchâtel	64	18.39	2 901 588	32.12
Le Locle	45	12.93	1 076 542	11.92
Val-de-Travers	41	11.78	689 785	7.64
Boudry	79	22.70	2 121 904	23.49
Totaux	348	100.00	9 034 286	100.00





c) Indemnités estimées réparties selon le montant

Montant de l'indemnité Fr.	Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Jusqu'à Fr. 500	42	95 916 824	11 446	0.13
de Fr. 501 à Fr. 1 000	36	73 475 706	28 999	0.32
de Fr. 1 001 à Fr. 2 000	77	127 620 278	123 467	1.37
de Fr. 2 001 à Fr. 5 000	95	346 559 303	334 584	3.70
de Fr. 5 001 à Fr. 10 000	39	255 824 074	301 275	3.33
de Fr. 10 001 à Fr. 20 000	22	46 275 737	335 896	3.72
de Fr. 20 001 à Fr. 50 000	12	88 950 455	342 005	3.79
de Fr. 50 001 à Fr. 100 000	9	29 505 384	694 558	7.69
plus de Fr. 100 000	16	34 327 443	6 862 056	75.96
Totaux	348	1 098 455 205	9 034 286	100.00

d] Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés		Valeur assurée Fr.		Indemnités Fr.	
		%				%
Installation de chauffage	28	8.05	38 025 373	139 598	1.55	
Allumettes, cigarettes, bougies, etc...	23	6.61	100 796 365	1 705 333	18.88	
Soudage, brasage	2	0.57	6 392 589	27 911	0.31	
Feux d'artifice	0			0		
Autres foyers déterminés	0			0		
Fermentation du fourrage	0			0		
Paraffine, cire	2	0.57	3 292 500	15 150	0.17	
Combustion spontanée (divers)	1	0.29	590 994	800 000	8.86	
Huile de friteuse, contenu de casseroles	34	9.77	129 013 755	343 727	3.80	
Explosions de gaz et de matières explosives	3	0.86	8 875 000	14 660	0.16	
Court-circuit, installations et appareils électriques défectueux	86	24.71	370 773 541	3 195 805	35.37	
Foudre	137	39.37	255 200 774	431 417	4.78	
Malveillance, auteur connu	4	1.15	8 158 700	1 808 200	20.01	
Malveillance, auteur inconnu	21	6.03	113 982 888	298 663	3.31	
Autres causes connues	5	1.44	61 026 316	48 322	0.53	
Cause inconnue ou encore indéterminée	2	0.57	2 326 410	205 500	2.27	
Totaux	348	100.00	1 098 455 205	9 034 286	100.00	

e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

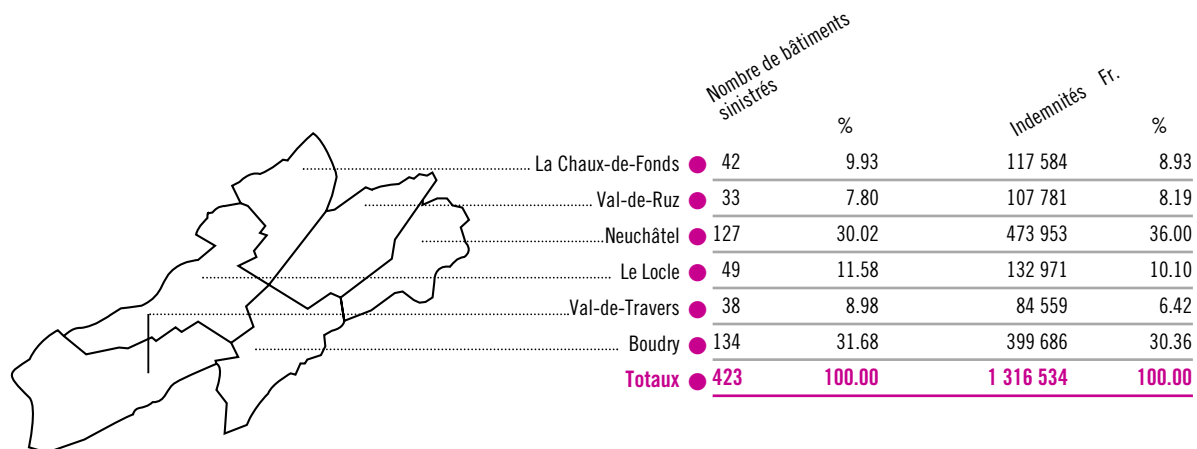
		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
	Janvier	20	74 583 385	977 067	10.82
	Février	22	61 044 136	199 871	2.21
	Mars	15	105 334 311	253 091	2.80
	Avril	34	218 629 066	1 248 130	13.82
	Mai	28	62 204 994	465 205	5.15
	Juin	17	49 117 592	722 421	8.00
	Juillet	96	174 324 794	340 411	3.77
	Août	28	133 701 601	1 446 139	16.01
	Septembre	28	56 943 659	1 538 549	17.03
	Octobre	17	25 340 562	165 997	1.84
	Novembre	19	58 902 913	662 818	7.34
	Décembre	24	78 328 192	1 014 587	11.23
	Totaux	348	1 098 455 205	9 034 286	100.00

f] Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Bâtiments administratifs à caractère public	20	5.75	145 757 266	689 011	7.63
Maisons d'habitation	256	73.56	702 682 377	5 488 143	60.75
Exploitations agricoles	33	9.48	45 772 812	676 413	7.49
Transports	6	1.72	3 933 558	29 969	0.33
Commerce	5	1.44	35 489 704	125 661	1.39
Industrie et artisanat	13	3.74	102 211 374	1 838 258	20.35
Hôtellerie	5	1.44	61 861 232	32 816	0.36
Divers bâtiments	10	2.87	746 882	154 015	1.70
Totaux	348	100.00	1 098 455 205	9 034 286	100.00

Sinistres éléments naturels

a) Indemnités estimées réparties selon les districts



b) Indemnités moyennes estimées réparties par cause

Cause	Valeur moyenne du sinistre Fr.
Ouragan	3 009
Grêle	2 830
Crues, inondations	3 589
Eboulements, glissement de terrain	0
Glissement et poids de la neige sur les toits	2 797





c) Indemnités estimées réparties selon les causes

Causes	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Ouragan	209	49.41	366 255 915	629 019	47.78
Grêle	28	6.62	38 798 932	79 261	6.02
Inondations	111	26.24	2 352 743 213	398 462	30.27
Eaux de surface	0			0	
Eboulements, glissement de terrain	0			0	
Glissement et poids de la neige sur les toits	75	17.73	117 290 880	209 792	15.94
Totaux	423	100.00	757 592 940	1 316 534	100.00

d) Indemnités estimées réparties selon l'usage des bâtiments

Usage du bâtiment	Nombre de bâtiments sinistrés	%	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
Bâtiments administratifs à caractère public	16	3.78	61 402 335	127 257	9.67
Maisons d'habitation	293	69.27	478 458 465	740 295	56.23
Exploitations agricoles	38	8.98	34 325 197	110 719	8.41
Transports	17	4.02	8 118 475	45 148	3.43
Commerce	14	3.31	35 706 400	97 427	7.40
Industrie et artisanat	21	4.96	119 400 299	110 512	8.39
Hôtellerie	7	1.65	18 905 635	13 005	0.99
Divers bâtiments	17	4.02	1 276 134	72 171	5.48
Totaux	423	100.00	757 592 940	1 316 534	100.00

e] Indemnités estimées réparties selon les mois de l'année

		Nombre de bâtiments sinistrés	Valeur assurée Fr.	Indemnités Fr.	%
	Janvier	12	11 697 630	19 954	1.52
	Février	10	6 898 154	19 673	1.49
	Mars	94	184 752 909	248 597	18.88
	Avril	7	8 933 356	9 588	0.73
	Mai	11	17 895 750	13 878	1.05
	Juin	34	50 734 201	106 580	8.10
	Juillet	82	172 708 199	218 445	16.59
	Août	25	50 507 104	164 416	12.49
	Septembre	26	27 565 753	61 915	4.70
	Octobre	7	6 970 242	21 382	1.62
	Novembre	24	44 027 515	148 578	11.29
	Décembre	91	174 902 127	283 528	21.54
	Totaux	423	757 592 940	1 316 534	100.00

 Réassurance

Décompte ECAP - Union intercantonale de réassurance UIR

	2008		2007	
	Feu	Eléments naturels	Feu	Eléments naturels
Primes payées	1 073 263	1 195 020	1 121 337	1 153 218
Prestations de l'UIR	-45 929	- 2 384	0	3 014
Différence en faveur de l'UIR	1 027 334	1 192 636	1 121 337	1 156 232

Police du feu

a) Inspection des bâtiments

	2008	2007
Bâtiments assurés au 31 décembre	46 389	46 105
Nombre de commissaires de police du feu dans le canton	362	361
Bâtiments inspectés - nombre - en proportion des bâtiments assurés	4 871 10,5%	5 294 11,5%
Décisions de mise en conformité - nombre - en proportion des bâtiments inspectés	1 158 23,8%	941 17,8%

b) Bâtiments raccordés à la Centrale de transmission des alarmes (CTA, n°118)

	2008	2007
Total	758	731

c) Bâtiments non raccordés au réseau d'eau (sans pression utile en cas d'incendie)

	2008	2007
District de Neuchâtel	71	71
District de Boudry	657	291
District du Val-de-Travers	303	321
District du Val-de-Ruz	180	277
District du Locle	397	464
District de La Chaux-de-Fonds	468	468
Total	2076	1892

d) Installations thermiques - autorisations délivrées, par district

	2008	2007
District de Neuchâtel	135 (ville: 76)	149 (ville: 66)
District de Boudry	199	165
District du Val-de-Travers	106	87
District du Val-de-Ruz	83	98
District du Locle	59 (ville: 36)	48 (ville: 32)
District de La Chaux-de-Fonds	81 (ville: 75)	71 (ville: 61)
Total	663	618

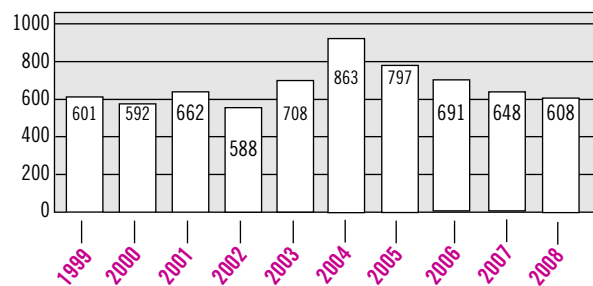
- autorisations délivrées, par type

	2008	2007
Mazout	151	201
Gaz	336	271
Bois (y.c. pellets)	84	79
Autres (pompes à chaleur)	92	67
Total	663	618

e] Sanctions de plans, par type de bâtiment

	Nouvelles constructions		Transformations	
	2008	2007	2008	2007
Maisons familiales	110	113	167	167
Locatifs	25	26	34	52
Immeubles commerciaux et industriels	22	29	47	41
Bâtiments ruraux	21	20	51	32
Petits bâtiments, dépendances	86	120	27	33
Immeubles publics, écoles, etc.	3	1	3	7
Hôtels, restaurants, homes	2	1	10	6
Totaux	269	310	339	338

f] Evolution du nombre des préavis de sanctions durant les dix dernières années



Prévention et lutte contre les dommages

a) Charges et contributions globales

	Charges 31.12.2008		Financement 31.12.2008	
	Fr.	%	Fr.	%
Charges supportées par le Fonds cantonal des sapeurs-pompiers	2 205 113.99	26.6		
Charges et subventions prévention	4 112 257.30	49.6		
Charges et subventions pour la lutte contre les dommages	1 980 502.85	23.9		
Contribution de l'ECAP			6 783 008.58	81.7
Contribution des assureurs privés			933 350.46	11.2
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers			12 618.75	0.2
Autres recettes (Réseau d'alarme, loc. piste d'exercice Couvet, récepteur d'alarme, divers)			568 896.35	6.9
Total de la prévention et de la lutte contre les dommages	8 297 874.14	100.0	8 297 874.14	100.0

b) Affectation générale des montants

	Charges 31.12.2008	Financement 31.12.2008
Fonds cantonal des sapeurs-pompiers		
Matériel et habillement	387 062.55	
Cours cantonaux et fédéraux	459 099.80	
Achats de matériel et frais d'entretien	298 053.20	
Maintenance du réseau d'alarme	305 584.19	
Mandats externes	17 023.35	
Inspections	2 330.45	
Fédération cantonale des sapeurs-pompiers	40 000.00	
Fédération suisse des sapeurs-pompiers	3 235.00	
Participation frais admin. service du feu	375 000.00	
Frais divers	317 725.45	
Contribution de l'ECAP		690 248.43
Contribution des assureurs privés		933 350.46
Intérêts du Fonds cantonal des sapeurs-pompiers		12 618.75
Autres recettes (Réseau d'alarme, loc. piste d'exercice Couvet, récepteur d'alarme, divers)		568 896.35
Total fonds cantonal des sapeurs pompiers	2 205 113.99	2 205 113.99
A REPORTER page suivante	2 205 113.99	2 205 113.99

	Charges 31.12.2008	Financement 31.12.2008
REPORT de la page précédente	2 205 113.99	2 205 113.99
Charges et subventions prévention		
Subsides pour mesures constructives et techniques - 170 dossiers traités (voir commentaires à la page suivante)	1 391 265.30	
Subvention pour adductions	47 715 10	
Subvention aux communes pour hydrants	197 471.55	
Contribution au fonds cantonal des eaux	200 000.00	
Action spéciale mesures débits hydrants et marquage	21 352.10	
ECAPi	66 443.05	
Frais prévention éléments naturels	103 125.35	
Frais de personnel et administratifs	1 780 841.00	
Divers	325 395.95	
Ajustement au fonds de prévention des dommages*	-21 352.10	
Contribution de l'ECAP		4 112 257.30
Total des charges et subventions prévention	4 112 257.30	4 112 257.30
Charges et subventions pour la lutte contre les dommages		
Centres de secours et communes		
Véhicules	919 013.00	
Constructions – subventions de locaux	300 000.00	
– amélioration de la piste feu, infrastructure	22 375.10	
Equipements divers	14 822.35	
Subventions SIS et CS	664 301.00	
Subsides cantonaux aux CS et SIS	254 000.00	
Subsides pour action spéciale regroupement de communes	518 447.85	
Ajustement au fonds défense incendie	-888 959.30	
Divers		
Collaboration avec la Police cantonale	100 424.25	
Recharges d extincteurs et écoles du feu	4 942.75	
Installations de réceptacles de clés	3 500.00	
Frais de personnel et administratifs	93 886.00	
Divers	-26 250.15	
Contribution de l'ECAP		1 980 502.85
Total des charges et subventions pour la lutte contre les dommages	1 980 502.85	1 980 502.85
TOTAL DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DOMMAGES	8 297 874.14	8 297 874.14

* Pour l'évaluation, se référer à l'annexe aux comptes, principes d'évaluation et principes comptables, p. 40

c) Affectation des subsides pour mesures constructives et techniques

	Montants	Fr.
1) Mesures de prévention constructives volontaires		
37 cloisonnements coupe-feu		335 424.00
2 obturations au travers de cloisonnements coupe-feu		12 528.00
2 escaliers de secours et installations fixes pour l'évacuation		28 215.00
2 constructions de citernes		42 688.00
2 installations de clapets coupe-feu		32 884.00
45 Sous-total		451 739.00
2) Mesures de prévention techniques volontaires		
5 acquisitions d'armoires anti-feu		8 170.00
28 installations de détection incendie		237 765.00
12 installations à commandes manuelles ou automatiques pour l'évacuation de chaleur et le désenfumage		80 773.00
10 installations d'éclairage de sécurité et d'alimentation de sécurité		42 263.00
6 installations d'extinction automatique		15 388.00
13 installations de paratonnerre		55 927.00
1 installation de poste incendie avec pompe immergée pour les bâtiments non raccordés au réseau d'eau et au bénéfice d'une réserve d'eau d'incendie		2 862.00
1 installation de postes incendie, hydrants intérieurs (bouche incendie) colonnes sèches		650.00
2 installations d'extinction Sprinkler		23 965.00
2 installations de parasurtension		579.00
1 installation de conduite d'eau avec pose d'hydrant		4 575.00
0 sondes à fourrage		0
81 Sous-total		472 917.00
3) Mesures de prévention d'organisation volontaires		
44 écoles feux pour instruction et manipulation des extincteurs sur feux réels		99 381.00
4) Subvention extincteurs portatifs		367 228
Total des subventions payées en 2008		1 391 265.00

Compte d'exploitation

	Info annexe	Exercice 2008 CHF	Exercice 2007 CHF
Primes d'assurance et contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages	1	31 245 658.45	30 428 706.80
Réassurance, part aux indemnités de dommages	2	48 313.00	-3 014.00
Revenus financiers d'exploitation et produits divers	3	330 591.65	272 472.87
Total des revenus liés à l'assurance et à la prévention des dommages		31 624 563.10	30 698 165.67
Indemnités de dommages incendies et éléments naturels	4	10 233 666.80	12 413 252.55
Indemnités des dommages CIREN	5	-223 504.00	-1 621 327.00
Primes de réassurance	6	3 396 283.00	3 394 555.00
Frais d'évaluation des bâtiments		817 130.80	855 726.45
Charges pour les prestations relatives à l'assurance	7	3 432 194.17	3 536 414.19
Total des charges de l'assurance		17 655 770.77	18 578 621.19
Total des charges de la prévention et de la lutte contre les dommages	8	6 783 008.58	7 360 147.55
Total des charges d'exploitation		24 438 779.35	25 938 768.74
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 185 783.75	4 759 396.93
Pertes / revenus des titres et des placements	9	-14 771 797.15	1 149 412.63
Revenus des prêts divers	10	388 906.85	151 350.00
Prélèvement à la provision pour fluctuations de cours		5 408 000.00	0.00
Résultat lié aux opérations de placement		-8 974 890.30	1 300 762.63
Variations des provisions	11	835 620.85	-3 382 000.00
Attributions aux fonds	12	0.00	-2 437 347.00
Total des variations / attributions aux provisions et aux fonds		835 620.85	-5 819 347.00
RESULTAT D'EXERCICE		-953 485.70	240 812.56

 **Bilan**
a] Actif

	Info annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Actif circulant			
Liquidités	13	19 184 970.42	8 374 466.54
Créances envers les assurés	14	165 939.79	201 199.29
Créances envers l'Union Intercantonale de Réassurance	15	353 446.00	607 562.00
Impôt anticipé	16	445 145.88	226 762.57
Autres créances	17	643 359.35	397 076.25
Actifs transitoires	18	148 122.50	162 793.10
Intérêts courus	19	1 350 904.14	1 389 496.5
Total actif circulant		22 291 888.08	11 359 356.25
Actif immobilisé			
Logiciel informatique		0.00	190.005.50
Titres et placements	20	133 990 649.18	163 823 941.18
Participation Camerimo SA	21	50 000.00	50 000.00
Prêts divers	22	34 731 844.50	30 357 353,70
Total actif immobilisé		168 772 493.68	194 421 300.38
TOTAL DE L'ACTIF		191 064 381.76	205 780 656.63

■ Bilan (suite)

b) Passif

	Info annexe	Exercice 2008 CHF	Exercice 2007 CHF
Fonds étrangers			
Dettes à court terme			
Fournisseurs et créanciers divers		76 192.10	113 276.10
Administration fédérale des contributions	23	19 862.05	24 954.55
Union Inter cantonale de Réassurance	24	660 000.00	1 180 000.00
Assurances sociales		0.00	7 444.25
Passifs transitoires	25	1 080 100.53	1 618 779.70
Primes encaissées d'avance		2 290 707.50	3 204 511.80
Réserve pour dommages en suspens		8 743 541.00	10 246 630.80
Total dettes à court terme		12 870 403.18	16 395 597.20
Provisions à court terme			
Provision pour risques sur prêts		2 000 000.00	2 000 000.00
Provision pour participation des assurés aux résultats années futures		6 290 475.27	9 374 138.17
Autres provisions		0.00	835 620.85
Total provisions à court terme		8 290 475.27	12 209 759.02
Provisions et fonds à moyen ou long terme			
Provision pour fluctuations de cours		14 280 000.00	19 688 000.00
Provision CIREN et UIR		26 500 000.00	26 500 000.00
Provision Pool dommages sismiques		16 310 000.00	16 310 000.00
Fonds pour la prévention - défense contre les dommages	26	9 794 972.85	10 705 284.25
Fonds spécial pour dommages non couverts		200 000.00	200 000.00
Fonds de réserve		101 511 600.00	101 511 600.00
Total provisions et fonds à moyen ou long terme		168 596 572.85	174 914 884.25
TOTAL FONDS ETRANGERS		189 757 451.30	203 520 240.47
Fonds propres			
Bénéfice reporté		2 260 416.16	2 019 603.60
Résultat de l'exercice		-953 485.70	240 812.56
Total des fonds propres		1 306 930.46	2 260 416.16
TOTAL DU PASSIF		191 064 381.76	205 780 656.63

Annexe aux comptes

a) Principes d'évaluation et principes comptables

Les comptes annuels de l'ECAP sont établis conformément à la loi suisse selon l'art. 957 ss CO et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB).

La structure du bilan et du compte d'exploitation a été modifiée pour la présentation des chiffres 2008. Les comptes de l'exercice précédent ont été retraités à des fins de comparaison.

Il n'y a pas eu de modification des principes comptables et d'évaluation dans les comptes annuels 2008 par rapport à l'exercice précédent.

Liquidités

Les soldes des comptes libellés en francs suisses sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les avoirs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change applicables à la date du bilan.

Créances et dettes à court terme

Ces éléments sont évalués au bilan à leur valeur nominale.

Une provision est constituée pour le risque de pertes sur les créances envers les assurés.

Immobilisations

A l'exception du nouveau logiciel de gestion d'assurances, les achats d'immobilisations tels que le mobilier, les équipements informatiques, les fournitures, les véhicules de fonction et le matériel subventionné (véhicules et matériels) sont enregistrés, pour la totalité de leur valeur d'acquisition, en charge du compte d'exploitation de l'exercice en cours.

Titres, placements de capitaux, participations et prêts

Les titres et les placements sont évalués à leur valeur boursière. Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les placements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change applicables à la date du bilan.

La participation exclusive à Camérimo SA et les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Réserve pour dommages en suspens

La provision représente une évaluation des montants restant à payer sur les sinistres survenus jusqu'à la date du bilan.

L'évaluation est faite pour chaque dossier et une provision subsiste au bilan pour tous les sinistres non clôturés.

La variation de cette provision, enregistrée au compte d'exploitation, distingue les sinistres de l'année de ceux des années précédentes.

Provision pour risques sur prêt

La provision couvre le risque lié aux prêts divers.

Provision pour participation des assurés aux résultats années futures

La provision correspond aux participations aux résultats d'assurance qui seront accordées aux assurés de l'ECAP.

Autres provisions

Ces provisions sont constituées de charges d'exploitation estimées, devant grever l'exercice comptable.

Provision pour fluctuations de cours

La provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les titres et placements financiers figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision tient compte du type d'actif et de la monnaie de référence.

Provision CIREN / UIR

Le risque CIREN découle de l'engagement contractuel relatif aux éléments naturels qui lie l'ECAP à sa réassurance (Union Intercantonale de Réassurance UIR). Cette provision est fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier. La garantie UIR doit permettre de recapitaliser l'UIR en cas de difficulté; elle est fonction du capital assuré de chaque Etablissement Cantonal d'Assurance.

Provision Pool dommages sismiques

Cette provision est destinée à couvrir l'engagement de l'ECAP envers le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques.

Fonds pour la prévention - défense contre les dommages

Le total du fonds permet d'absorber les investissements prévus en matière de prévention et de défense incendie. Le fonds est reconstitué par les amortissements portés en charge du compte d'exploitation.

Fonds spécial pour dommages non couverts

Le fonds est prévu pour absorber l'indemnisation de sinistres particuliers.

Fonds de réserve

La détermination du fonds de réserve se base sur un calcul des risques en fonction de la valeur totale assurée du parc immobilier. Cette réserve doit permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

b) Informations complémentaires concernant le compte d'exploitation

	Exercice 2008 CHF	Exercice 2007 CHF
1 Primes d'assurances et contributions pour la prévention et la lutte contre les dommages		
Primes d'assurance	22 435 192.95	21 812 090.90
Contribution pour la prévention et la lutte contre les dommages	8 810 465.50	8 616 615.90
Participations aux résultats accordées aux assurés	-3 083 662.90	-3 015 815.55
Prélèvement à la provision pour participation des assurés aux résultats années futures	3 083 662.90	3 015 815.55
Total	31 245 658.45	30 428 706.80
2 Réassurance, part aux indemnités de dommages		
Adaptation d'indemnités incendies des années précédentes	45 929.00	0.00
Adaptation d'indemnités éléments naturels des années précédentes	2 384.00	-3 014.00
Total	48 313.00	-3 014.00
3 Revenus financiers et produits divers		
Produits financiers	300 352.75	230 374.07
Revenus divers provenant de prestations de gérance (Camérimo SA)	30 238.90	42 098.80
Total	330 591.65	272 472.87
4 Indemnités de dommages incendies et éléments naturels		
Dommages incendies	9 000 000.00	7 786 728.00
Adaptation de dommages incendies des années précédentes	461 418.00	754 012.65
Recours sur sinistres incendies	-43 944.20	-696 573.85
Dommages éléments naturels	1 300 000.00	4 701 263.00
Adaptation de dommages éléments naturels des années précédentes	-483 807.00	-132 177.25
Total	10 233 666.80	12 413 252.55
5 Indemnités des dommages CIREN		
Adaptation de la participation financière de l'ECAP aux sinistres éléments naturels 2005 survenus en Suisse centrale	-223 504.00	-1 621 327.00
Total	-223 504.00	-1 621 327.00
6 Primes de réassurance		
Réassurances incendies	1 073 263.00	1 121 337.00
Réassurance éléments naturels	1 195 020.00	1 153 218.00
Réassurance Pool suisse pour les dommages sismiques	1 128 000.00	1 120 000.00
Total	3 396 283.00	3 394 555.00

suite page 42 >

b) Informations complémentaires concernant le compte d'exploitation (suite)

	Exercice 2008 CHF	Exercice 2007 CHF
7 Charges pour les prestations relatives à l'assurance		
Cette rubrique regroupe toutes les charges relatives à l'exploitation de l'Etablissement, soit:		
Frais de personnel	2 990 450.25	2 790 673.35
Frais de locaux	243 547.40	214 851.50
Entretien et achat du mobilier	29 359.15	11 820.50
Véhicules	10 825.85	38 115.20
Assurances	1 018.90	2 507.40
Administration et informatique	2 031 719.62	1 889 000.24
Part des charges d'assurance attribuée aux charges de prévention	-1 874 727.00	-1 410 554.00
Total	3 432 194.17	3 536 414.19
8 Total des charges de la prévention et de la lutte contre les dommages	6 783 008.58	7 360 147.55
Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre <i>Prévention et lutte contre les dommages</i> du présent rapport, pp 34 ss		
9 Revenus des titres et des placements		
Revenu sur les actions et fonds de placements	786 491.47	693 619.22
Revenus sur les obligations	3 301 490.69	2 920 461.08
Gains de cours réalisés sur titres	447 083.91	2 274 787.34
Pertes de cours réalisées sur titres	-6 811 385.58	-929 511.17
Gains de cours non réalisés sur titres	2 916 233.51	3 116 112.60
Pertes de cours non réalisées sur titres	-14 884 354.68	-6 294 779.10
Produits divers sur les titres	21 572.92	5 433.07
Frais de transactions	-57 957.10	-57 786.05
Frais de gestion	-490 972.29	-578 924.36
Total	-14 771 797.15	1 149 412.63
10 Revenus des prêts divers		
Revenus financiers provenant des prêts divers accordés par l'ECAP	388 906.85	151 350.00
Total	388 906.85	151 350.00
11 Variations des provisions		
Variations des autres provisions	-835 620.85	282 000.00
Attribution à la provision pour participation des assurés aux résultats d'assurance années futures	0.00	3 100 000.00
Total	-835 620.85	3 382 000.00
12 Attributions aux fonds		
Attribution au fonds pour la prévention des dommages - défense contre les dommages	0.00	565 747.00
Attribution au fonds de réserve	0.00	1 871 600.00
Total	0.00	2 437 347.00

c] Informations complémentaires concernant le bilan

	Exercice 2008 CHF	Exercice 2007 CHF
13 Liquidités		
Caisse	4 021.98	6 036.10
Chèque postal	4 980 209.97	5 858 397.02
Banques	14 200 738.47	2 510 033.42
Total	19 184 970.42	8 374 466.54
14 Créances envers les assurés		
Débiteurs primes	315 939.79	351 199.29
Provision pour risques de pertes	-150 000.00	-150 000.00
Total	165 939.79	201 199.29
15 Créances envers l'Union Intercantonale de Réassurance (UIR)		
Indemnités dues par l'UIR concernant:		
– les dommages incendies	349 787.00	606 287.00
– les dommages éléments naturels	3 659.00	1 275.00
Total	353 446.00	607 562.00
16 Impôt anticipé		
à récupérer sur les revenus des titres ainsi que des comptes courants bancaires et postaux	445 145.88	226 762.57
17 Autres créances		
Camerimo SA, compte courant	639 989.85	389 619.70
Assurances sociales	3 481.35	0.00
Etat de Neuchâtel, compte courant	-111.85	7 456.55
Total	643 359.35	397 076.25
18 Actifs transitoires		
Il s'agit essentiellement de charges payées d'avance	148 122.50	162 793.10
19 Intérêts courus		
Intérêts sur les titres et les placements non réalisés à la date du bilan	1 350 904.14	1 389 496.50
20 Titres et placements		
Titres de type actions / fonds de placement, y compris immobiliers	43 657 100.21	61 350 330.61
Titres de type obligations	90 333 548.97	102 473 610.57
Total	133 990 649.18	163 823 941.18

suite page 44 >

c) Informations complémentaires concernant le bilan

	Exercice 2008 CHF	Exercice 2007 CHF
21 Participation Camerimo SA		
Société immobilière d'un capital-actions de 50'000 fr, gérée par l'ECAP	50 000.00	50 000.00
22 Prêts divers		
Prêt Camerimo SA	32 314 243.70	26 875 500.05
Prêt Cadbar SA	1 500 000.00	2 500 000.00
Prêt hypothécaire Parking du Port SA	835 000.00	895 000.00
Autres prêts	82 600.80	86 853.65
Total	34 731 844.50	30 357 353.70
23 Dette envers l'administration fédérale des contributions (AFC)		
Solde du droit de timbre à payer à l'AFC, en relation avec les primes d'assurance	19 862.05	24 954.55
24 Dette envers l'Union Intercantonale de réassurance (UIR)		
Solde à payer à l'UIR en tant que contribution de l'ECAP aux sinistres éléments naturels survenus en Suisse centrale en 2005	660 000.00	1 180 000.00
25 Passifs transitoires		
Il s'agit de charges à payer à la date du bouclage:		
Contributions aux frais de prévention et de défense incendie	690 248.43	900 000.00
Autres charges	389 852.10	718 779.70
Total	1 080 100.53	1 618.779.70
26 Fonds pour la prévention - défense contre les dommages		
Solde au 1 ^{er} janvier	10 705 284.25	9 670 008.75
Attribution au fonds de prévention des dommages	0.00	565 747.00
Ajustement du fonds de prévention des dommages	-21 352.10	-331 763.30
Ajustement du fonds défense incendie	-888 959.30	801 291.80
Total	9 794 972.85	10 705 284.25

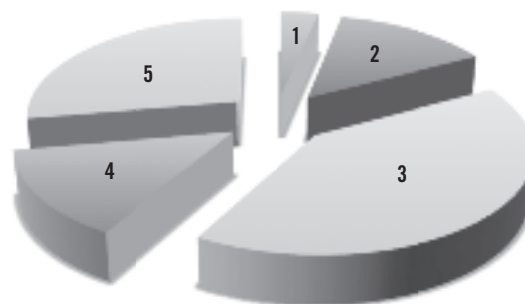
■ Résultats généraux 2008

Source des revenus

	% ~Mio Fr.	
Intérêts des placements et de trésorerie	-38.2	-8.64
Réassurance	0.2	0.05
Primes d'assurance et contributions prévention	138.0	31.25
Total	100.0	22.65

Répartition des charges

	% ~Mio Fr.	
1 Frais d'évaluation des bâtiments	3.3	0.82
2 Charges de réassurance	13.9	3.40
3 Indemnités pour sinistres Feu et EN	41.0	10.01
4 Charges pour les prestations d'assurance	14.0	3.43
5 Charge de prévention et lutte dommages	27.8	6.78
Total	100.0	24.44



 **Camerimo SA**
BILAN

ACTIF	31.12.2008	31.12.2007
Actif circulant	CHF	CHF
Liquidités	620 286.12	345 050.62
Autres créances	134 762.53	57 691.66
Stocks mazout	21 800.00	10 701.00
Actifs transitoires	68 310.40	165 229.25
Total actif circulant	845 159.05	578 672.53
Actif immobilisé		
Immeubles	32 314 243.70	26 875 500.05
Total actif immobilisé	32 314 243.70	26 875 500.05
Total de l'actif	33 159 402.75	27 454 172.58
PASSIF		
Fonds étrangers		
Autres dettes		
- ECAP, prêt immobilier	32 314 243.70	26 875 500.05
- Autres dettes	0.00	6 442.35
- ECAP, compte courant	639 989.85	389 619.70
Passifs transitoires	20 389.45	6 969.05
Fonds de rénovation et d'entretien	86 265.00	82 967.00
Total fonds étrangers	33 060 888.00	27 361 498.15
Fonds propres		
Capital-actions	50 000.00	50 000.00
Bénéfice reporté	42 674.43	37 096.27
Résultat de l'exercice	5 840.32	5 578.16
Total fonds propres	98 514.75	92 674.43
Total du passif	33 159 402.75	27 454 172.58

COMpte DE PROFITS ET DE PERTES

	Exercice 2008	Exercice 2007
	CHF	CHF
Produits		
Revenus locatifs	2 284 173.82	2 094 520.33
Recettes diverses	55 404.23	27 193.49
Total des produits	2 339 578.05	2 121 713.82
Charges		
Charges d'immeubles	798 428.13	545 733.02
Autres frais d'exploitation	27 799.20	29 684.30
Amortissements	1 181 387.30	1 510 500.00
Total des charges	2 007 614.63	2 085 917.32
Résultat d'exploitation (avant intérêts et impôts)	331 963.42	35 796.50
Produits/charges financières	-299 348.10	992.15
Résultat (avant impôts)	32 615.32	36 788.65
Impôts	-26 775.00	-31 210.49
Bénéfice de l'exercice	5 840.32	5 578.16

Annexe aux comptes annuels

Valeurs d'assurance incendie

	Exercice 2008	Exercice 2007
	CHF	CHF
Immeuble Place Pury 3, Neuchâtel	2 477 181.00	2 440 000.00
Immeuble Esplanade, La Chaux-de-Fonds	5 848 279.00	5 760 500.00
Immeuble Grand'Rue 16, rue Jean-Jacques-Rousseau 2, Môtiers	1 599 000.00	1 575 000.00
Immeuble Rue Pourtalès et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	7 248 800.00	7 140 000.00
Immeuble Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2 330 000.00	2 205 000.00
Immeuble Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	3 731 000.00	3 675 000.00
Immeuble Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	5 543 200.00	5 460 000.00
Immeuble Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	2 114 944.00	2 083 200.00
Immeuble Place de la Gare 4, Neuchâtel	6 294 476.00	6 200 000.00
Immeuble Faubourg de l'Hôpital 65, Neuchâtel	3 847 752.50	3 790 000.00
Immeuble Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3 240 747.00	–
Immeuble Rue de la Couronne 3 et 5, Saint-Aubin	1 903 368.00	–
Immeuble Rue du Rafour 5, Saint-Aubin	3 132 010.00	–
TOTAL	49 310 757.50	40 328 700.00

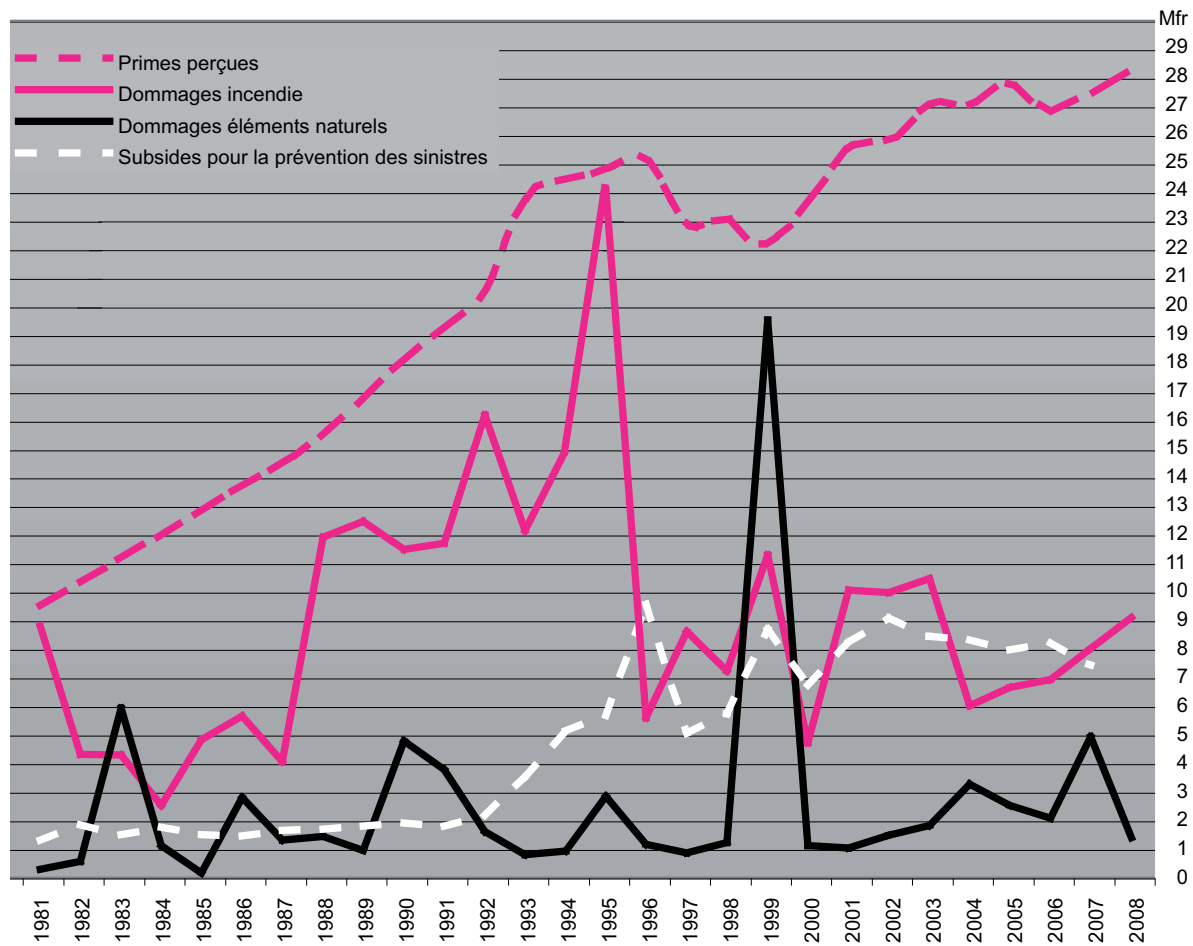
Analyse des risques

Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée en mars 2009 par la Direction. Cette analyse, également approuvée par le Conseil d'administration, traite des principaux risques auxquels la société est exposée, leurs impacts sur les états financiers et les éventuelles actions à entreprendre pour minimiser ces risques.

g] Résultats généraux des 25 dernières années

Année	Nombre de bâtiments	Valeur assurée Fr.	Primes perçues Fr. (y.c. contrib. prévention)	Indemnités incendies Fr.	% de la valeur ass.	Indemnités éléments naturels Fr.	% de la valeur ass.	Subsides pour la prévention des sinistres Fr.	Réserves Fr.
1984	37 943	16 696 856 900	11 953 311.00	2 454 321	0,147	1 040 597	0,062	1 688 950	46 262 800
1985	38 322	17 920 159 600	12 844 640	4 749 118	0,265	95 438	0,005	1 417 251	51 900 500
1986	38 596	18 895 102 800	13 546 652	5 584 735	0,295	2 728 311	0,144	1 389 445	56 650 000
1987	38 194	20 221 901 500	14 481 501	3 987 577	0,197	1 236 795	0,061	1 585 426	62 550 000
1988	39 330	21 326 164 300	15 352 415	11 843 570	0,555	1 369 865	0,064	1 610 881	66 200 000
1989	39 772	22 986 364 600	16 716 259	12 397 535	0,539	872 354	0,038	1 727 287	70 400 000
1990	40 237	25 628 035 300	18 064 082	11 408 038	0,445	4 700 373	0,183	1 822 482	74 000 000
1991	40 628	27 307 518 000	19 278 373	11 633 163	0,426	3 695 020	0,135	1 734 098	77 300 000
1992	41 160	29 659 591 400	20 533 758	16 122 007	0,543	1 525 000	0,051	2 111 461	80 900 000
1993	41 499	34 023 945 200	23 769 337	12 078 228	0,354	730 713	0,021	3 449 446	89 200 000
1994	42 061	34 708 548 900	24 286 788	14 773 236	0,426	859 269	0,025	5 057 123	97 500 000
1995	42 464	35 388 781 000	24 745 302	24 015 826	0,679	2 759 834	0,078	5 606 850	88 250 000
1996	42 692	36 001 127 200	25 098 797	5 520 069	0,153	1 075 434	0,030	9 503 230	93 250 000
1997	42 965	36 294 274 300	22 819 302	8 535 140	0,235	793 469	0,022	4 974 888	101 050 000
1998	43 261	36 631 830 400	22 992 730	7 150 902	0,195	1 145 837	0,031	5 657 552	108 628 000
1999	43 417	35 240 665 857	22 104 448	11 229 456	0,319	19 432 694	0,551	8 615 825	104 628 000
2000	43 714	35 528 593 091	23 580 290	4 634 958	0,130	1 043 131	0,029	6 655 109	100 828 000
2001	44 122	37 762 069 466	25 454 681	9 989 787	0,265	952 156	0,025	8 177 484	88 828 000
2002	44 207	38 027 335 484	25 737 635	9 907 473	0,261	1 408 471	0,037	9 003 575	88 828 000
2003	44 549	38 479 099 673	27 107 307	10 380 323	0,270	1 752 852	0,046	8 360 987	89 828 000
2004	45 023	39 306 981 210	27 003 220.	5 097 655	0,130	3 186 440	0,081	8 240 938	92 037 400
2005	45 386	39 999 928 848	27 743 173	6 575 684	0,164	2 444 354	0,061	7 890 084	97 640 000
2006	45 791	42 510 408 460	26 847 304	6 852 978	0,161	2 005 721	0,047	8 134 625	99 640 000
2007	46 105	43 324 144 807	27 414 103	7 944 049	0,183	4 857 734	0,112	7 360 148	101 511 600
2008	46 389	44 230 681 989	28 162 132	9 034 286	0,204	1 316 534	0,030	6 783 009	101 511 600

Remarque: La diminution de la réserve, à fin 1995, résulte de la constitution de la nouvelle provision CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) et à fin 2001 de la provision pour le pool sismique.



SINISTRES 2008

- 1** L'un des premiers sinistres de l'année s'est d'emblée inscrit au nombre des plus importants: la surchauffe d'une machine à mélanger le foin et le regain a provoqué une combustion spontanée qui a détruit ce bâtiment agricole de Villiers et causé des dégâts aussi au bâtiment d'habitation voisin. (12.1)
- 2** Une casserole oubliée sur une cuisinière a déclenché un incendie rapidement maîtrisé, mais qui a quand même fait de gros dégâts, dans un immeuble de La Chau-de-Fonds (16.1)
- 3** A La Chau-de-Fonds encore, un autre incendie d'appartement a été provoqué par des bougies. (28.3)
- 4** Une TV défectueuse a été cause d'un des gros sinistres de l'année dans un home du Landeron. Plusieurs résidents et membres du personnel ont dû être hospitalisés pour intoxication au monoxyde de carbone et 37 résidents ont dû être évacués et relogés dans d'autres établissements. (26.4)
- 5** Une classique imprudence avec des allumettes a sérieusement mis à mal cet appartement chaud-fonnier. (26.4)
- 6** A Rochefort, le feu a complètement détruit une grange et son contenu. En cause: la chaleur dégagée par une lampe halogène... (28.4)
- 7** Aux Brenets, c'est un ventilateur défectueux qui a mis le feu à une étable des Frêtes, en pleine nuit. Le bâtiment et son contenu ont été complètement détruits malgré une énergique intervention, et onze têtes de bétail ont péri. Mais la ferme et une plus grande étable voisines ont pu être préservées. (17.5)
- 8** A l'origine de ce triste état d'un appartement de Cernier, ravagé par un début d'incendie, un chargeur de téléphone mobile défectueux. (20.5)
- 9** Pas une flamme, mais un tel dégagement de fumée, et une telle quantité d'eau nécessaire à éteindre tout ce qui charbonnait, que ce bar-discothèque de Fleurier a été complètement détruit. En cause: des mégots dans une poubelle... (7.6)
- 10** Des thermostats défectueux dans une installation de galvanoplastie ont provoqué un début d'incendie qui a sérieusement mis à mal une partie des locaux d'une entreprise du Locle – un des gros sinistres de l'année. (28.6)
- 11** A Boudry, un exemple des dégâts que peuvent causer de simples lampes imprudemment disposées... (4.8)
- 12** ...et au Locle, un autre exemple des «petites causes - grands effets» dans ce domaine: le résultat du classique et stupide feu de casserole. (14.8)
- 13-14** Un des gros sinistres de l'année, celui qui a détruit ce chalet à La Chau-de-Fonds, a été provoqué intentionnellement. (24.8)
- 15-16** Encore un acte de malveillance, et le plus important sinistre de l'année: celui qui a complètement détruit deux bâtiments d'un complexe d'entrepôts et d'ateliers et de bureaux d'une entreprise de peinture en bâtiment à Hauterive. (5.9)
- 17-18** Ici à Peseux, ce sont des installations défectueuses qui ont provoqué un autre des sinistres majeurs de 2008, endommageant gravement une maison ancienne au centre de la localité. Datant du 16^e siècle et classé, l'immeuble sera restauré (4.12)

SINISTRES 2008





SINISTRES 2008





«Haut lieu» du tourisme pédestre niché au creux des Gorges de l'Areuse, au pied du Creux-du-Van, le hameau de Champ-du-Moulin est une perle de notre patrimoine bâti et naturel à la fois. Il constitue justement un exemple d'intégration des constructions humaines dans un environnement naturel grandiose et préservé. Il est emblématique aussi de multiples aspects-clés de l'histoire régionale: premiers peuplements, importance de l'eau, communications routières et ferroviaires, énergies, tourisme, ressources naturelles...

> lire en page 2



Ensemble protégeons nos maisons